VOL. XI.

QUEBEC.

N° 81.

LUNDI, 15 NOVEMBRE 1841.

LE CANADIEN.

Québec.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnemen est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'Imprimerie, au Bureau du Journal, N°. 6, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. 6d. pour chaque insertion subséquente 7½ deniers courant.

Pour dix lignes et au-dessus de 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d.

Au-dessus de dix lignes 4 denier par ligne.

☞ Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusquà ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

ETIENNE PARENT, JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, } PROPRIETAIRES, { Avocat, N°. 3, Rue La Porte, Québec. Imprimeur, N°. 13, Rue Lamontagne, Basse Ville, Québec.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

BANQUEROUTES.

PROVINCE DU CANADA, District de Quebec. }

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JOHN BAPTISTE ARMSTRONG, de la Paroisse de la Jeune Lorette, Navigateur et Commerçant.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit JOHN BAPTISTE ARMSTRONG au dit John Baptiste Armstrong ou pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui e dit John Baptiste Armstrong sont prohibés par la loi.

Avis est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit John Baptiste Armstrong, pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue SAMEDI le VINGTIEME jour de NOVEMBRE courant, à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL,
Messager des Banqueroutes.

Québec, 2 novembre 1841.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, y résidant, un des Commissaires dans cette Province pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets,» a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de FRANCOIS SIMON JEAN de la paroisse de l'Isle Verte, Marchand et Commerçant.

AVIS est par le présent donné que le paiment d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit François Simon Jean et le transport d'aucune propriété par lui le dit François Simon Jean, sont prohibés par la loi.

Avis est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit François Simon Jean pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue VENDREDI le VINGT-SIXIEME jour de NOVEMBRE courant, à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé dans Québec.

J. S. HILL,
Gardien.

Québec, 3 Novembre 1841.

AVIS.

LE soussigné a été nommé seul syndic aux biens et effets de George McEwen, marchand, de la cité de Québec, banqueroutier.

Wm. BIGNELL, N. P.

Québec, 12 Novembre 1841.

AVIS.

LE soussigné a été duement nommé syndic aux biens et effets d'Euphrosine Picotte, veuve de feu Joachim Tellier, marchande publique, demeurant à Québec, Banqueroutière.

Ed. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 8 Novembre 1841. Syndic.

AVIS.

LE soussigné a été duement nommé syndic aux biens et effets de Charles Lefrançois, marchand, de la Paroisse de St. Roch, dans le District de Québec, Banqueroutier.

Ed. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 9 Novembre 1841. Syndic.

AVIS.

LES soussignés ont été nommés Syndics aux biens et effets de Joseph Turgeon, commerçant, de la Paroisse de la Pointe Levi, banqueroutier.

E. GLACKEMEYER,
GERMAIN GUAY.

Québec, 20 Oct. 1841.

CORPORATION DE LA CITE' DE QUEBEC.

Salle du Conseil.
15 *Septembre* 1841.

ORDONNE,—Que l'Inspecteur des Chemins soit autorisé à faire strictement exécuter au commencement et durant l'hiver prochain pour ce qui regarde les TAMBOURS et les SOUPIRAUX, cette partie de la 72e clause du Statut Provincial passé dans la 36e Geo. III, Chap. 9, laquelle défend aucun empiétement ou embarras dans les rues, excepté ce qui est alloué pour des marches aux maisons érigées avant l'année 1800, et que l'Inspecteur des Chemins en donne avis suffisant dans toutes les gazettes de cette cité.

Par ordre,
GEO. FUTVOYE,
Greffier de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS.

Hotel de Ville, *le* 20 *Septembre* 1841.

EN conséquence de l'ordre ci-dessus je donne avis par le présent, qu'aucune espèce de Tambours, ou de boîtes, ou tas de fumier, fixés aux soupiraux, ne seaont soufferts, projettant dans les rues de cette cité durant l'hiver prochain.

JOS. HAMEL,
Inspecteur des Chemins.

☞AVIS!!! AVIS!!! AVIS!!!☜

LE soussigné n'est responsable d'aucune dette contractée sans un ordre écrit de sa main ou de celle de Mdme Prendergast.

EDWARD PRENDERGAST.

Québec, 25 octobre 1841.

BANQUE DE LA CITE'.

Branche de Quebec.

INTERET au taux de trois pour cent par année sera alloué par cette Banque sur dépôts speciaux, qui resteront au moins trois mois. Les dépositaires donneront au moins quinze jours d'avis de leur intention des les retirer.

C. GETHINGS,
Québec, 2 Novembre 1848. Caissier.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Kingston 24 juillet 1841.

AVIS est par le présent donné que des applications seront reçues durant le mois d'août prochain et que des licences seront accordées aux taux accoutumés pour couper du bois de plançons sur les terres de la couronne arpentées et non arpentées, pour la saison prochaine aux bureaux suivants savoir :—

Au bureau de la couronne pour le bois de plançons a Bytown, pour les deux côtés de l'Ottawa et ses tributaires depuis Grenville au dessus, y compris les townships de Finch, Winchester et Mountain dans l'Estern District, les terres nord de la rivière Rideau et du Canal, et dans les townships de Elmsley, Burgess et North Crosby dans le District Johnstown, aussi Palmerston, et les terres non arpentées au nord des townships d'Olden, Kennébec, Kaladar et Elzevir dans le Midland District.

Et aux bureaux des agents des districts respectifs dans cette partie de la province ci-devant province du Haut Canada.

Au bureau de William Morrison, écuyer Berthier, pour la partie nord du St. Laurent, entre Montréal et Montmorency.

Au bureau de G. L. Marler, écuyer, Nicolet ; pour le côté sud du St-Laurent, depuis Sorel jusqu'à la rivière Chaudière.

Au bureau de C. F. Fournier, écuyer, St. Jean Port Joli, depuis la rivière Chaudière jusqu'à la rivière Metis, et pour le District de Gaspé, au Bureau de William McDonald, écuyer, New Carlisle.

JOHN DAVIDSON.

CHEMINS DE BARRIÈRES.

IL sera reçu des soumissions au Bureau de la Commission des Chemins de Barrières, Basse-Ville, jusqu'au JEUDI 18 courant à MIDI, pour la réparation et l'entretien en bon état pendant l'hiver et jusqu'au Premier Mai prochain des portions de chemins qui suivent :

Chemin St. Louis depuis les limites de la Cite jusqu'à la Route de l'Eglise.

Chemin de Ste Foy depuis les limites de la Cité jusqu'au haut de la Suède.

Chemin du Foulon depuis les limites de la Cité jusqu'au Chemin de Kilmarnock.

Chemin St. Charles depuis les limites de la Cité jusqu'à la terre de Desbarats.

Chemin de Beaupert depuis les limites de la Cité jusqu'au Moulin Gordon.

Ces derniers devront avoir 12 pieds de large et être tenus sans cahots et pentes.

Les soumissions mentionneront le prix par mille auquel l'ouvrage serait entrepris, et donner les noms de deux cautions pour répondre de sa due exécution.

Toutes autres informations nécessaires seront données au Bureau.

J. PORTER,
Québec 4 Nov. 1741. Secretaire.

EDOUARD TIVIERGE,
MARCHAND TAILLEUR,

Rue du Pont, No. 11, Faubourg St. Roch, Québec,

INFORME respectueusement ses amis et le public en général qu'il a maintenant en vente un assortiment très considérable et des plus soignés de marchandises de goût et autres dans son genre d'affaires, telles que toutes espèces de draps de pilote, de castor, draps imperméables, casimirs de toute espèce pour pantalons, ainsi que des patrons de vestes d'été et d'hiver. Il se charge d'exécuter avec soin, promptitude et à bas prix tous les ordres dont on voudra bien le favoriser.

A vendre des CASQUES à la PRINCE ALBERT dans les derniers goûts, première qualité, en South Seal Skin (loup-marin du sud) à des prix très-modérés.

Il a aussi besoin de 4 ou 5 ouvriers sobres et laborieux auxquels il donnera constamment de l'ouvrage et des prix avantageux.

Québec, 27 Octobre 1841.

DEUX Messieurs qui desireraient se mettre en pension, pouront avoir une bonne pension en s'adressant au soussigné, Haute-Ville, Rue St. Jean N° 28.

Jos. PETITCLERC,
Québec, 22 Oct. 1821. N. P.

ORDONNANCES DES SLEIGHS.

2 *Vict. c.* 31 *et* 4 *Vict. c.* 33.

(CIRCULAIRE.)

POUR faire disparaître toute méprise qui peut exister quant à l'opération future des lois touchant les VOITURES d'HIVER, et à la nature et a l'étendue de ces dispositions législatives, il a plu son Excellence l'Administrateur du gouvernement d'ordonner, pour l'information générale, la publication des Minutes qui suivent de l'état actuel de la loi, et d'enjoindre que tout l'effet possible y soit donné.

1. Toute voiture d'hiver pour le transport de charges, doit être de l'espèce connue sous le nom de *Sleigh*, ayant des membres d'au moins six pieds anglais de longueur en ligne droite, et huit pieds et demi de longueur y compris les courbes ; en hauteur d'au moins douze pouces anglais depuis le dessous du membre jusqu'au corps de la voiture, avec une espace ouvert d'au moins neuf pouces anglais entre le membre et la lisse sur laquelle le corps de la voiture repose, excepté les interruption causées les barreaux qui lient le membre avec la lisse ; en largeur, une espace clair d'au moins deux pieds et demi anglais de dedans en dedans des membres; et une hauteur claire d'au moins quatorze pouces anglais depuis le dessous des membres, ou la surface de la neige, jusqu'à la partie ou à l'endroit où la barre de la menoire, ou des menoires, est fixée au sleigh.

2. On ne fera usage de tel sleigh qu'avec deux chevaux ou autres bêtes de somme, de front ; ou si c'est avec un seul cheval, alors tel cheval devra être attelé de manière que le membre gauche du sleigh suivra la trace faite par les pieds de tel cheval unique.

3. Il ne sera fait usage d'aucune cariole, traineau, berline, ou autre voiture d'hiver, (à l'exception du sleigh ci-dessus decrit), à moins que le cheval ou les chevaux n'y soient attelés de la manière ci-dessus mentionnée, ou à moins que les menoires ne soient attachées en dehors des membres de manière que la barre d'icelles soit en tout temps, en mouvement ou autrement, à au moins quatorze pouces clair au-dessus du niveau du dessous des membres, c'est-à-dire la surface de la neige.

4. Les passagers et leur bagage pourront être transportés dans aucune des voitures d'hiver mentionnées en dernier lieu, pourvuque le dit bagage n'excède pas le poids de 100 livres pour chaque voyageur; si ce poids est outrepassé, telle voiture d'hiver sera considerée comme voiture pour le transport de charges, et rendra passible de la pénalité, si elle n'est pas construite tout à fait selon les requisitions de la loi touchant telles voitures, selon qu'énumérees plus haut.

5. Les dispositions ci-dessus sont applicables aux voitures sur tous les chemins publics de la partie de la Province du Canada, formant ci-devant le Bas Canada, excepté le district du Québec.

6. Dans le district de Quebec, l'opération d'icelles est restreinte au "Chemin de Ste. Foy," depuis la cité de Québec jusqu'à la jonction avec la route communément appelée "La suède," la dite route jusqu'au pied de la côte appelée "La côte de Champigny," le chemin laissant la dite route près de la dite cote, et passant par la terre communément appelée *Hough's Farm* jusqu'à l'église de la paroisse de St. Augustin, et de là à la route ou chemin descendant au grand chemin de front, le long des bords du fleuve St. Laurent dans la paroisse de la Pointe aux Trembles, la dite route ou chemin, et le dit grand chemin le long ou le plus près du fleuve St. Laurent depuis la paroisse mentionnée en dernier lieu jusqu'aux limites Sud-Ouest du District de Québec.

7. La pénalité pour chaque infraction de la loi est dix chelins et les frais de la poursuite, recouvrables, s'il est besoin, par saisie ; ou si telle pénalité et les frais de la poursuite ne sont pas payés sur le champ le Magistrat qui établit la conviction peut envoyer le délinquant dans la prison commune du District, pour l'espace de huit jours.

WILLIAM COFFIN
Commissaire de Police.

Department de la Police, Montreal, 5 Octobre 1841.

AVIS.

TOUS les Warrants tirés par Son Excellence le Gouverneur Général sur la Caisse Publique, seront delivrés aux Parties ou à leur Chargé de Procuration en s'adressant au Bureau du Conseil Exécutif à Kingston, et sur présentation au Receveur Général seront payés pour la partie Est de la Province par traite payables à Québec ou à Montréal, et pour la partie Ouest en argent ou par traite sur aucune des Banques Chartrées de la ci-devant Province du Haut-Canada.

JOHN N. DUNN.
R. G. S. M.

Kingston, 1er Nov. 1841.

Succession de défunte Dame Veuve Wood.

TOUS ceux qui ont des reclamations contre la dite succession sont priés de vouloir bien les faire parvenir au soussigné.

Ed. GLACKEMEYER, N. P.
Québec, 8 Novembre 1841.

Compagnie d'Assurance DU CANADA.

INCORPOREE PAR ACTE DU PARLEMENT.

BUREAU DE L'ASSURANCE DU CANADA,
Quebec, 9 Novembre 1841.

A UNE Assemblée des Directeurs de cette Compagnie tenue ce jour

Présents.
Louis Massue, Ecuyer, Président.
Ed. Burroughs, Ecuyer Vice-Président.
Chas. M. Defoy, Chs. Turgeon, F. X. Paradis, Vital Tetu, G. O Stuart, Ecuyers Directeurs.

Resolu, Que vû qu'une somme excédant dix mille louis, étant plus que dix pour cent sur le montant du capital entier de cent mille louis, est payée et à la disposition de cette société dont tout le capital est souscrit, cette Compagnie à dater de ce jour commence et conduise toutes ses opérations d'assuance contre les pertes par le feu sous l'autorité d'un acte passé pendant la dernière session de la législature intitulé "Acte incorporant la Compagnie d'Assurance du "Canada contre le Feu."

Pra ordre
DANIEL McCALLUM,
Secrétaire.

AVIS.

Bureau de l'Assurance du Canada
Québec 10 *Novembre* 1841.

UNE Assemblée générale des Actionnaires de la compagnie d'Assurance du Canada aura lieu au Bureau de la dite Compagnie JEUDI le DEUXIEME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après midi, afin de résoudre, établir et mettre à exécution tels réglements, ordonnances et règles qui leur paraitront nécessaires et convenables à la régie des affaires de la Corporation, suivant les dispositions de l'Acte d'Incorporation.

Par ordre
DANIEL McCALLUM,
Secrétaire.

SOCIETE' DISCOUTE.

LA société qui existait ci-devant entre J. B. HEBERT, père, et CALIXTE HEBERT fils, est dissoute de consentement mutuel à compter de ce jour. Tous ceux qui doivent à la dite société sont priés de régler leurs comptes entre les mains de CALIXTE HEBERT, fils Nicolet 28 Oct. 1841.

AVIS.—Le soussigné informe ses amis et le public que les affaires ci-devant conduites sous les noms et raison de J. B. Hebert & Calixte Hebert, fils, seront à l'avenir conduites en son propre nom.

CALIXTE HEBERT.

Nicolet, 28 Octobre 1841.

MARCHANDISES NOUVELLES,
A DES PRIX TRES REDUITS.

VENEZ ET EXAMINEZ.

LE soussigné reçoit maintenant son supplément de *MARCHANDISES D'AUTOMNE*, comprenant un assortiment général de draps de pilote, beaver cloths unis et figurés, qualité supérieure, tweeds, doeskins, flannelles, couvertes, carisé blanc, beige verte, bas de laine, cravates de laine, bonnets de peluche, gants de laine, étoffes écossaises, camelots, châles carreautés, mouchoirs dito., futaines veloutée, coton gris, coton à chemises rayé et bigarré, toiles, velours, courtepointes blanches et colorées, gants de chevreau fourrés, indiennes noires et gaies ; avec un assortiment général de garnitures, etc. etc.

Un assortiment très grand de draps d'Orléans, Cambletine noir et de couleur.

—AUSSI,—

800 patrons, robes d'indienne brune de fantaisie, (en coupons,) de qualité supérieure, et des plus à la mode,

400 do do do de couleur gaie, à la mode ;

7000 verges, beau coton blanc (shirting,) en coupons ;

Le tout à des prix très bas pour de l'argent comptant

Un petit lot de bottes d'équipage faites à Londres à bon marché.

En débarquement par l'Orion :

Un assortiment choisi de souliers et bottines de cuir et prunelles pour dames et enfants, rubans, satins. Velours de soie, cartes à jouer, &c.

Qu'un prix seulement,

R. CHAMBERS,

A l'encoignure des rues de l'Eglise et St. Joseph, St. Roch, près l'Eglise, vis-à-vis de la demeure du Dr. Labrèque.

Québec, Octobre 1841.

A VENDRE 150 grandes Tinettes de Sardines garanti de la meilleure qualité.

HEBERT DEROME,
Québec, 28 Oct. 1841. Marché St. Paul.

AVIS.

LE soussigné ayant été nommé Curateur à la succession vacante de feu Sr. Joseph Roy dit Desjardins, en son vivant Pilote, demeurant en la paroisse de Kamouraska, informe tous ceux qui doivent à la dite succession de payer sans délai, et ceux à qui il est dû de transmettre leurs comptes duement attestés à Mtre. A. B. Sirois, Notaire, à Quebec ou au soussigné, à Kamouraska.

THEODORE SIROIS,
Québec, 26 octobre 1841. Curateur.

PERDU, le 6 du mois de Septembre dernier, entre les paroisses de St. Michel et Beaumont, une VALISE couverte en peau de loup-marin, contenant une robe de Gros de Naples et une chemise de coton rayé et une do de toile fine et divers autres effets appartenant à M. JEAN THOURY de St. Thomas. Les personnes qui pourront l'avoir trouvée sont priées de l'en informer.

22 octobre 1841.

LE soussigné vient de recevoir, et offre en vente à bon marché pour argent comptant ou crédit approuvé, un assortiment choisi de

FORTE-PIANOS,

et autres instruments de musique

—AUSSI—

PERRUQUES A PATENTE et Cheveux d'ornement de Londres, Brosses, Peignes, Joailleries Coutellerie, et SOULIERS de CAOUTCHOUC &c., &c. &c.

N. B.—Forté-Pianos à louer au mois ou à l'anné,

FREDK. WYSE.
11, Rue du Palais Haute Ville,
26, Rue Lamontagne Basse-Ville.

Québec, 21 Octobre 1841.

AVIS.
POÊLES RUSSES.

LA Compagnie des POELES RUSSE est maintenant prête a recevoir des ordres pour la construction économique de POELES RUSSE. Un patron peut-être vu tous les jours depuis 8 heures jusqu'à 5 heures à la chambre d'encan du soussigné où les ordres seront reçus où à l'établissement de la manufacture, No. 99, rue St. Vallier.

JOS. SMOLENSKI.

Québec, 27 Septembre 1841.

Propriétés à Vendre où à Louer.

A LOUER.

CETTE BELLE MAISON, JARDIN et DEPENDANCES appartenant aux héritiers de feue Dame Veuve Ignace Gaspard Boisseau, bien agréablement située au village de St. Thomas sur le bord de la Rivière et près du Pont, S'adresser sur les lieux à M. JOSEPH FISET, marchand, où au soussigné Tuteur.

P. BOISSEAU.

Québec, 9e. Septembre 1841.

A VENDRE OU ECHANGER POUR UNE AUTRE PROPRIETE DANS QUEBEC.

LA Terre appertenant au soussigné situé sur la rive Sud de la Rivière St. Charles sur le chemin de Lorette contenant soixante-deux Acres en superficie, de terre supérieur. Les bâtiments y érigés, qui sont neuf, consistent en une Maison de campagne bien finie et pinturée, Maison de ferme, Caveau, Grange, deux étables et remise, &c.

A la maison de campagne est attaché un jardin spacieux abondant en arbres fruitiers de toutes sortes.—Distance de la ville trois milles.

E. DESBARATS.

Québec, 5 novembre 1841.

A VENDRE.

UNE TERRE de deux arpents et une perche de front sur soixante arpents de profondeur ; bâtie de Maison, de Grange et d'Etable, le tout situé en la paroisse de la Pointe aux Trembles, au deuxième rang des Terres de la Seigneurie de Neuville. Il sera accordé des facilités pour le payement du prix de vente. S'adresser au soussigné, en son Etude au dit lieu de la Pointe aux Trembles.

F. X. LARUE.

A VENDRE.

CETTE jolie propriété située près de l'église de Beaumont, dans une position très-pittoresque, ci-devant occupée par Madame Veuve Mornay, consistant en une terre de deux arpents de front sur la profondeur de la concession, sur laquelle sont érigés maison, grange, fournil et tous les autres bâtiments nécessaires a un établissement de campagne, le tout dans le meilleur ordre et aux conditions les plus faciles. S'adresser à P. A. Gagnon, Ecuyer, Notaire à Québec, ou au soussigné à St. Thomas.

E. P. TACHE'.

St. Thomas, le 25 Octobre 1841.

EMPLACEMENTS A VENDRE.
AU FAUBOURG St. ROCH.

DIVERS Emplacements sur les Rues du "Prince Edouard" et de "la Reine", Faubourg St. Roch

S'adresser à
Ed. GLACKEMEYER, N. P.

Québec, 24 Juin 1841. 1fstf

A VENDRE.

UN LOPIN de TERRE de cinq arpents de long sur trois perches de large ou environ, situé sur la route du Domaine de St. François, Isle d'Orléans, en souches et terre neuve ; l'on pourrait en faire une prairie. S'adresser sur les lieux à

AUGUSTIN LABBE'E.

Québec, 25 octobre 1841.

BLANCS DE MAGISTRATS
A VENDRE A CE BUREAU.

ANNONCES NOUVELLES.

Souliers de Caoutchouc—Thos. Cowan.
Bureau du Dr. Tourangeau.
Assemblée des Créanciers de Joseph Rousseau, *failli.*
" " Joseph Turgeon, "
" " Simon Turgeon, "
" " Louis Legendre, "
Avis aux Créanciers de François Fontaine dit Bienvenu, *failli.*
Drogues, Instruments de Chirurgie, &c.—J. Musson.
Huitres—Jacques Labranche.
Saumon du Nord—D. Fraser.
Cheval en fourrière.
Assemblée de la Société d'Education.

ENCANS.

Acajou, Tabac, Melasse, &c.—J. M. Fraser & Co.
Meubles de Ménage, &c.—L. Prevost, N. P..
Marchandises sèches—Dupont & Co.
Marchandises sèches et Tabac—G. D. Balzaretti.

AUX ABONNES RETARDATAIRES.

Nous sommes fachés de nous trouver dans l'obligation d'avertir ceux des Abonnés du CANADIEN *qui sont en retard de paiement de plus d'une année, que l'envoi du Journal sera arrêté à la fin de leur semestre courant respectivement, et qu'il sera immédiatement pris des mesures pour le recouvrement de ces créances.*

Nous espérons qu'on nous épargnera cette désagréable nécessité.

Pour le District de Montréal payer à M. E. R. FABRE; *pour le District de Trois-Rivières à* M. L. B. GARCEAU.

FRECHETTE & CIE.

Québec, 12 *Novembre* 1841.

QUEBEC :

LUNDI, 15 NOVEMBRE 1841.

ARRIVÉE DU GREAT WESTERN.

Le *Great Western* parti deux jours après le *Britannia*, est arrivé à New-York. Les nouvelles, comme on peut s'y attendre, ne sont ni nombreuses ni importantes.

On attendait l'accouchement de sa Majesté de jour en jour.

Sir CHARLES BAGOT a fait voile dans le *Styx*, le 21 octobre, pour Halifax.

Le bruit courait que Lord Lyndhurst va résigner la place de chancelier en janvier, et que son successeur sera Sir Wm. Follet.

M. O'Connell a été elu Maire de Dublin, et a accepté l'office.

Il y a eu à Glasgow un incendie qui a consumé pour plusieurs centaines de mille livres de propriétés.

POLITIQUE DE LORD SYDENHAM.

Le *Colonial Gazette* du 13 Octobre donne les explications suivantes sur la politique suivie par Lord Sydenham, et sur les difficultés qu'il a laissées à son successeur:

" La mission de Lord SYDENHAM avait deux objets, qu'il a pleinement accomplis tous deux. Mais en etablissant l'Union, et en conduisant la première session du premier Parlement Uni sans aucun discord sérieux entre aucune des branches de la Législature, il a adopté des moyens qui tendent plutôt à embarrasser son successeur qu'à lui applanir la voie. Lord Sydenham a eu pour politique de briser tous les partis existants, d'agir plutôt avec des individus qu'avec des partis, et d'avoir ainsi toute la conduite du gouvernement exécutif entre ses mains. Il était son propre Conseil Exécutif et son propre Principal Secrétaire—une espèce de LOUIS PHILIPPE pour le Canada, dont le but constant, dans lequel il a complètement réussi, était *d'individualiser* le gouvernement, et de ne laisser exister aucune importance, aucune responsabilité hors de lui. L'occasion demandait peut-être un tel homme et une telle politique. Mais quoiqu'il en soit, le résultat en est, qu'en l'absence de Lord Sydenham la politique Canadienne présente un chaos d'incertitude et de confusion, dont son successeur mettra du temps à se tirer. Le dernier gouverneur faisant tout par lui-même et ayant des rapports personnels avec tous, ne laissant aucun parti ni même aucun individu gagner une position saillante sur la scène politique, le nouveau gouverneur, se trouvant obligé d'agir immédiatement, devra nécessairement attendre beaucoup de la chance et du fameux chapitre des accidents. Jamais un seul moment Lord Sydenham n'a laché les rênes; et il est arrivé, comme de raison, que lorsqu'il les a laissé tomber, personne n'a été capable de conduire comme il avait fait, ni même d'une manière quelconque; et il est devenu nécessaire pour son successeur, d'abord de se déterminer sur toute une marche politique, et secondement, ou de la poursuivre lui-même en ne se reposant que sur ses efforts et sur une activité de sa part égaux à ceux de Lord Sydenham, ou de jeter immédiatement les yeux sur des subordonnés capables d'entendre et d'effectuer tout un système politique. Le délai serait très dangereux en pareil cas; car toute hésitation serait traduite en un symptôme de timidité; et en vérité, un gouverneur du Canada qui laissera jamais croire qu'il a peur, aurait mieux fait de résigner tout de suite.

" En outre, Lord SYDENHAM a bien fait tout ce qui importait à sa propre reputation comme *gouverneur qui se retirait*, mais il a laissé à faire beaucoup de choses importantes, que son successeur ne peut se dispenser de faire sans déshonneur. Ce sont des mesures qu'on peut supposer que lord Sydenham n'aurait pas perdu de temps à compléter s'il avait continué à être gouverneur du Canada. Par exemple, il n'avait presque rien fait pour améliorer l'administration très défectueuse des divers départements exécutifs qui a été le grief des griefs du Canada, et la réforme desquels a été le but principal de tous ceux qui ont demandé des changements constitutionnels: *et il n'a rien fait du tout sous la forme de garantie de justibe égale envers les Canadiens opprimés et persécutés d'origine française.* Il ne pouvait tout faire à la fois, et son successeur seul sera à blâmer s'il ne fait pas ce que lord Sydenham aurait sûrement fait s'il eût vécu gonverneur du Canada.

" Voici encore un avis pour son successeur et pour le gouvernement impérial. Le succès complet de lord Sydenham dans ce qu'il a essayé—dans tout ce qu'il a jugé à propos d'essayer, jusqu'à la fin de la première session du premier parlement uni—est dû à quatre circonstances en particulier. En premier lieu, sa politique générale avait été arrêtée avant son départ d'Angleterre, et révélée aux colons avant son arrivée parmi eux. Il entreprit d'achever ce quo lord Durham avait commencé; et il eut l'avantage des meilleurs avis et de l'assistance de lord Durham à l'égard des hommes et des mesures. Secondement, il se plaisait véritablement au travail; et depuis son arrivée jusqu'à sa mort il travailla sans relâche. Il était ainsi toujours maître de chaque sujet, et indépendant d'aviseurs trompeurs. Troisiémement, il possédait une expérience parlementaire considérable, et se trouvait ainsi au fait des moyens de conduire un corps représentatif. En dernier lieu et surtout, il avait une sorte de *carte blanche* du gouvernement impérial, avec l'assurance positive d'être appuyé par lord John Russell en toutes occasions.....Il avait tous les moyens de succès, et cependant il fut sur le point de faillir quelques fois. Qui donc peut porter envie à Sir Charles Bagot, malgré l'assurance, que nous nous plaisons à répéter, qu'il a les meilleures intentions à l'égard du Canada, de même que le gouvernement actuel en Angleterre. "

Les remarques qui précèdent viennent évidemment de la plume, ou ont été écrites sous l'inspiration d'une homme plus au fait de la politique du Canada, que ne le sont ordinairement les écrivains de la métropole. Nous ne croyons même pas être loin du but en les attribuant à M. WAKEFIELD, qui faisait partie de la mission de Lord Durham, qui est entré pour une bonne part dans la rédaction des rapports du Haut Commissaire, et qui a séjourné une partie de la dernière session au siége même du gouvernement, prenant un vif intérêt à tout ce qui se passait. Ces remarques viennent donc d'une plume amie de l'administration-Sydenham, et cette plume amie se trouve obligée d'avouer que Lord Sydenham à laissé à son successeur une voie hérissée d'obstacles des plus formidables, au point qu'il lui faudra s'en fier " à la chance " et attendre beaucoup " du fameux chapitre des accidents." Il y a déjà longtemps que nous avons prédit que Lord Sydenham laisserait le gouvernement du Cannda dans un état pire que celui où il avait pris. Et cependant Lord Sydenham avait l'avantage d'être venu après le régime militaire des brûlades, des pillages, des emprisonnements, des exécutions, des confiscations et des exils. Il se présentait avec le prestige d'un sauveur, d'un régénérateur, comme l'arc-en-ciel après la tempête, et à l'aide de ce prestige il pouvait faire beaucoup, s'il eût voulu remplir de bonne foi le rôle que lui supposaient " les Canadtens opprimeées et persécutés d'origne " française, " comme dit notre écrivain. Au lieu de cela qu'a-t-il fait? Cette population " opprimée et persécuté, " sous un régime extra-légal, Lord Syhenham prit à tache de l'opprimer et de la persecuter, non plus cette fois sous l'autorité de la loi martiale, avec l'argument de la nécessité, mais bien au moyen de l'ordre légal qu'il venait rétablir: c'est avec l'épé que Sir John Colborne avait opprimé et persécuté la population Canadienne; c'est avec la loi, c'est par le moyen d'une légistion dont il était le maître que Lord Sydenham a mis le comble à notre abaissement. Sous Sir John Colborne, nous conservions encore l'espérance, mais cette dernière consolation d'un peuple malheureux, Lord Sydenham nous l'a oteé! Oui! et c'est l'occasion de le dire, et en le disant nous ne craignons d'être démenti ni par les hommes ni par les faits, l'administration de Lord Sydenham a détruit jusqu'à la dernière étincelle de confiance dans les cœurs les plus robustes sous ce rapport, et il ne leur reste plus que la providence et le temps, que les tyrans ne sauraient jamais enlever aux peuples opprimés,—à moins que le nouvel envoyé de la Métropole ne rallume l'espoir et la confiance par des actes prompts et non équivoques. Ce manque complet de confiance s'est montré d'une manière bien frappante à l'accasion du bruit qui courut pendant la dernière session, que M. Morin allait accepter un emploi sous le gouvernement. Quoiqu'il y ait longtemps que l'on reproche au gouvernement de ne s'être pas assuré les services d'hommes comme M. Morin, la méfiance dans l'administration était telle, qu'on ne voulut pas qu'une réputation aussi belle s'associât à elle en aucune façon, et un cri universel d'improbation accueillit cette rumeur. On alla même jusqu'à craindre un piége, et l'on allait se disant *timeo Danaos et dona ferentes.* C'était la première fois, à notre connaissance, que l'opinion publique parmi nous repoussait les faveurs de l'Exécutif, nous qui avons mis au rang de nos justes griefs que nous sommes presque exclus de ces faveurs, ce qui laisse le pouvoir tout entier à une classe de la population, et donne à l'origine Canadienne française l'apparence, disons la réalité d'un peuple de parias vis-à vis de l'autre section; chose qui sera toujours vue d'un œil jaloux par un peuple noble et sensible.

Elle est longue et bien noire la liste des actes d'oppression et d'injustice qui ont valu à l'administration-Sydenham, quant à ce qui concerne le Bas-Canada au moins, une impopularité telle, pour nous servir du mot le plus doux, qu'auc une de celles qui l'ont précédée n'a laissé le gouvernement moralement plus faible qu'il ne l'est aujourd'hui, de l'aveu même de notre écrivain, qui dans un autre article dit que, sans les 1600 hommes de troupes régulières et autant de volontaires, maintenus en Canada, l'autorité de l'Angleterre n'y durerait pas six mois. En 1812, les colons, sans presque l'assistance d'aucunes troupes, repoussèrent l'invasion étrangère. Il est vrai, que le Bas-Canada avait alors pour gouverneur un homme qui n'était pas venu dans le pays avec les brillants antécédants, ni avec les hautes prétentions de Lord Sydenham comme homme d'état; mais en récompense il y était venu avec beaucoup d'honnêteté, de probité, de franchise, et des intentions vraiment justes. Avec cela, le Canada pourrait encore être facilement gouverné et conservé à la Grande-Bretagne sans qu'il fût besoin d'y entretenir une armée de 30,000 hommes. Avec cela, Sir George Provost, dans des circonstances à peu près semblables à celles dans lesquelles Lord Sydenham est venu dans le pays, car on sait que Sir James Craig avait laissé le Canada dans un déplorable état, sut non seulement conserver le Canada à la Grande-Bretagne, mais de plus entraina toute la jeunesse du pays sur les frontières qu'elle sut bravement défendre. Sir Charles Bagot a le choix entre le système-Prevost et le système-Sydenham. Comme ces deux systèmes sont diamétralement opposés, il n'y a pas à se méprendre. Leurs conséquences, prochaines comme éloignées, seront aussi tout-à-fait opposées.

Nous nous proposons de revenir sur ce sujet, et de commenter quelques autres passages de l'article du *Colonial Gazette* cité ci-dessus.

CANAL ST. LAURENT.—Le commerce de Québec se réveille tout de bon. Dernièrement nous eûmes le plaisir d'anaoncer qu'une maison entreprenante de cette ville allait établir une ligne de Bateaux de transport entre Québec et les Lacs supérieurs; aujourd'hui nous avons celui d'annoncer qu'à une assemblée de marchands et autres, tenue à la Bourse vendredi dernier, il a été résolu de prendre les moyens d'emprunter aux Banques de cette ville une somme de £6,000 à £8000 à être employée à transporter des bois et de la pierre sur la ligne du Canal du St. Laurent, ce qui aura l'effet d'avancer d'une année les travaux sur ce canal. La dite somme sera remboursable à même l'emprunt qui doit être négocié en Angleterre.

Le comité nommé à l'assemblée du 27 Mars dernier a été chargé de voir Son Excellence Sir Charles Bagot, à son arrivée, et d'entrer en correspondance avec les Banques de cette ville, dans la vue de remplir les vœux de l'assemblée, le dit comité composé de MM J. Neilson, J. B. Forsyth, P. Pelletier, W. Bristow, E. Glackemeyer, Jas. Gibb, et W. J. Noad, " avec pouvoir d'ajouter à leur nombre. "

MONSEIGNEUR DE NANCY a prêché hier à la Cathédrale de cette ville avec son éloquence accoutumée. Son allocution a roulé sur les devoirs des parents envers leurs enfants, et sa grandeur a pris occasion de ce sujet pour parler de l'éducation, faisant allusion en passant au dévouement des Frères de la Doctrine Chretienne à l'éducation des enfants. Il a félicité la population Canadienne de la nouvelle ère qui allait s'ouvrir en ce pays pour l'éducation, sous l'acte récent relatif à cet objet, et il a souhaité que nous pussions nous assurer les services de quelques-uns de ces bons frères, qui savent donner aux enfants une éducation morale et religieuse, en même temps qu'une instruction supérieure.

A propos nous dirons que le Comité de la Société d'Education de Québec s'occupe des moyens de mettre l'Ecole des Glacis sous la direction de Frères de la Doctrine Chrétienne. Il doit être convoqué immédiatement une assemblée de la société à cet effet.

M. HENRI DESRIVIERES, Membre de la Chambre d'Assemblée, vient de résigner son siége. Il donne pour raison de cette démarche l'impossibilité où il se trouve d'être assidu au Parlement. Les Messieurs qui se trouvent dans le même cas que M. Desrivières feraient un acte de patriotisme en suivant son exemple. Nous ne sommes plus au temps où l'absence de quelques membres ne pouvait influer sur les délibérations de l'Assemblée Représentative. Un membre absent peut causer maintenant la perte d'une bonne mesure, ou le succès d'une mauvaise. Ainsi les constituants doivent exiger de leurs représentants la plus grande assiduité.

ECUS FRANÇAIS.—La dispute qui a éclatté récemment entre la Banque de Montréal et la Banque Commerciale de Kingston au sujet des écus français, est descendue jusque sur nos marchés, où l'on refuse d'un côté, et insiste de l'autre à les faire prendre pour 2s. 9d. Lorsque les parties, avant de conclure un marché, ne sont pas convenues de la valeur à donner aux écus français, le vendeur est obligé de les prendre à leur valeur légale. Le seul moyen de prévenir des difficultés est de convenir d'avance si l'on prendra ou non cette monnaie à sa valeur légale, ou à une valeur moindre, jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles d'Angleterre sur le sort du bill qui règle le cours des monnaies.

Hier dans la matinée on a trouvé près de chez M. Thibet, à la Pointe Lévi, un enfant nouveau-né mort, enfermé dans une boite marquée T, avec un peu de paille sous lui et enveloppé dans un tablier de coton blanc.

Le Capitaine de l'endroit a tenu une enquête sur le corps, et l'avis du Jury a été que l'enfant avait été mis dans cette boite avec intention de cacher la cause de sa mort.

L'enfant paraissait mort depuis plusieurs jours.

Voilà à quoi se réduisent nos informations. Il serait fort à propos ce nous semble que le Coroner passât par là, et nous sommes surpris qu'on ne l'ait pas appelé pour un cas qui prête si fortement à la suspicion.

ACCIDENT DEPLORABLE.—Noyé le 5 du courant, à la Pointe au Père de Rimouski et en vue de sa demeure, Mr. Pierre Rouleau, Pilote No. 78 âgé de 38 ans. Bon père, bon époux et ami zélé, il s'était acquis l'estime de ses concitoyens. Il laisse une épouse désolée, quatre enfants en bas âge et de nombreux amis qui déploreront longtemps sa fin prématurée.

Un jeune homme du nom de George Délorier qu'il avait emmené pour lui aider à approcher sa chaloupe, a aussi été la victime de ce triste accident; il était natif de Kamouraska et menuisier de son métier et travaillait pour le dit Mr. Rouleau. Un vent violent et une mer furieuse les ont submergés tous deux à peu de distance du rivage.

CONSEIL DE VILLE.

Séance de Vendredi dernier.—M. Shaw donne avis qu'à la prochaine séance il proposera d'autoriser le comité de police et d'éclairage à entretenir cent lampes dans les principales places de la ville.

Il fut résolu sur le champ de placer deux lampes à la porte Prescot.

Comité nommé pour préparer un réglement à l'égard des charrieurs d'eau.

Comité nommé pour s'enquérir au sujet de la reconstruction du château S. Louis.

ASSEMBLE'E DU COMTE DE DORCHESTER.

A une assemblée publique d'Electeurs de la paroisse St. Joseph, de la Beauce, Comté de Dorchester, tenue à la Salle publique, Dimanche le 7 du présent mois, et présidée par J. O. Caïus Arcand, Ecuyer, Notaire, quinze délégués ont été nommés pour les représenter à l'Assemblée générale des Délégués du Comté de Dorchester qui doit se tenir à St. Isidore Jeudi, le 2 Décembre prochain.

DAVID LESSARD,
Sec. Ass. P. S. Jos.

St. Joseph le 7 Novembre 1841.

MLLE PHILLIPS, dans la représentation de jeudi dernier à la quelle nous n'avons pu assister, a fait preuve, nous dit-on, de nouveaux progrès, depuis le peu de temps qu'elle avait laissé Québec. Elle joue pour la seconde fois ce soir dans le drame nautique THE PURSE *or The Benevolent Tar*, et répétera THE FIVE MOWBRAYS, pour conclusion. Dans le cour de la soirée elle représentera nombre de tableaux vivants.

ASSURANCE DU CANADA.—Nous apprenons que le lendemain de la clôture du livre de souscription les actions de cette compagnie sont aussitôt montées à 6 pour cent de prime, elles étaient à 10 le lendemain, et maintenant on offre 15. Ceci n'a pas besoin de commentaire.

∴ La prochaine malle pour l'Angleterre sera close le 26 courant. Lettres affranchies reçues jusqu'à 10 heures, non affranchies jusqu'à midi.

DE L'AURORE DES CANADAS.

On nous informe que Mgr. l'Evêque de ce Diocesse, accompagné de l'illustre Primat de Lorraine, Mgr. De Forbin Janson, Evêque De Nancy et de Tout, est descendu, ces jours derniers, à Québec, et qu'un des objets de leur voyage se rattache au sort de nos malheureux frères exilés, pour le rappel des quels ils emploieraient leur influence auprès du nouveau Gouverneur Sir Charles Bagot.

Nous ne pouvons qu'offrir nos hommages de reconnaissance et nos vœux les plus ardens à une mission aussi sacrée, et sans doute que nous aurons, avec le tems, à bénir les succès d'une aussi noble demarche. Certes, il était bien digne de ces ornemens de l'Eglise et de la société, d'adopter un procédé qui peut avoir des conséquences aussi favorables au pays, et fasse le ciel que ce nouveau bienfait soit couronné par ceux qui ont le bonheur de pouvoir y donner suite, et par le peuple qu'il attachera par un lien de plus aux deux sommités ecclésiastiques qui nous sont déjà si chères!

LOGES ORANGISTES:—Cette maudite société qui a juré haine au catholicisme, qui appelle le Pape *antéchrist, qui le souhaite dans le ventre du diable*, qui a médité l'extermination du papisme, de la réforme et de l'Irlande, qui est liée par un serment sanguinaire, *qui a juré de boire le sang des catholiques et d'y marcher jusqu'aux genoux*, et dont les diaboliques desseins sont l'anéantissement avoué des deux plus grands cultes universels, la Liberté et la Religion Romaine, cette maudite société, disons nous, que la Loi de Dieu et de l'Empire condamnent, et que la famille humaine abhorre et exècre, vient de faire sa criminelle et manifeste apparition en cette ville, où elle a tenu tout récemment des assemblées, et y a été introduite dans le dessein infernal de semer la division et la discorde surtout dans le sein des rangs irlandais catholiques, et pour faire surgir et triompher parmi nous ses sataniques frénésies de désordre et d'anarchie. Citoyens catholiques du pays, et vous surtout, Irlandais, victimes de cet ennemi de votre Religion, tenez-vous sur l'éveil! Cette association monstre, dont notre sœur-province a tant à gémir elle-même, s'est glissée secrètement jusqu'au milieu de vous jusqu'au sein de cette cité, pour y souffler ses poisons à la face même des autorités qui restent muettes devant ses premiers progrès ostensibles, éclatants! Songez-y, c'est ainsi qu'on veut *irlandiser* le Bas-Canada, votre patrie d'adoption? Vous y étiez venu pour trouver un abri contre les meurtrières persécutions qui vous ont chassé de la belle Irlande, et, voilà que ce souffle corrosif de l'enfer a pénétré jusqu'ici pour attirer au milieu de vous frères que les malheurs de l'exil ont réunis sur ce sol hospitalier, toutes les ardeurs d'O'Connell! Oui, songez-y! vos ennemis et les nôtres méditent notre commun asservissement, et vous insultent jusqu'au point de vous croire capables de leur servir d'instruments pour exécuter les abominables projets qu'ils méditent contre notre liberté civile et religieuse! Etouffez le projet démoniaque, déjouez cette infernale intrigue, découvrez cette abominable embûche. Serrez-vous sous l'étendard de notre Religion et de nos Lois!

Que fait la police? que font nos autorités? demandez-vous nous, quand on ose les braver aussi impunément! Quoi! le Bas-Canada épuise son trésor pour le soutien de gardes municipales, et les citoyens ne verront pas supprimer ces immorales associations qui s'active au sein même d'une de nos cités! Dans quel pays, dans quel siècle vivons-nous donc, grand Dieu! si cet ordre blasphématoire ose marcher front levé jusqu'au milieu de nous, et placer son infâme étendard devant la croix catholique!

ETATS-UNIS.

DU COURRIER DES ETATS-UNIS.

UN BRICK ANGLAIS BATTU PAR UN NEGRIER.—Le capitaine Goldsmith, du brick *Hérald*, arrivé de Princess Island (Afrique) à Boston, la maine dernière, a opporté la nouvelle d'un échec éprouvé par le brick de guerre anglais *Iris*, dans un engagement avec un négrier. *L'Iris* avait touché le 1er septembre à Princess Island pour faire des provisions, et avait immédiatement repris la mer, sans que son équipage eut laissé échapper la moindre indiation sur cette humiliate défaite. Mais cependant le capitaine de *l'Iris* avait cru devoir en informer confidentiellement le gouverneur portugais en l'invitant à prendre toutes les mesures en son pouvoir contre le redoutable pirate, et en lui demandant, d'ailleurs, le secret sur le combat qui avait eu lieu quelques jour avant. Or, advint que le gouverneur ne savait pas un mot d'anglais et qu'il ne put pas déchiffrer la lettre confidentielle. Force lui fut d'appeler le capitaine Goldsmith pour lui servir d'interprète; et c'est ainsi qu'a été déchiré le voile dont les Anglais avaient voulu couvrir leur déshonneur. *L'Iris* est un brick de premier rang; il porte vingt-six canons et est monté pas un équipage de prés de deux cents hommes.

FIEVRE JAUNE.—Le fléau avait presque entièrement disparu, le 30 octobre, de la Nouvelle-Orléans; cependant il y avait eu encore dans les deux jours précédents neuf décès officiellement annoncés de fièvre jaune. La dissarition de la maladie est un fait d'autant plus opportun que le 29 octobre est arrivé le navire *Taglioni* parti du Hâvre le 12 septembre. avec soixanto-six passagers de chambre et quatre-vingt passagers d'entrepont.

ELECTIONS.—La contre-révolution électorale en faveur des démocrates a été complète dans la lutte dont l'état de New-York vient d'être le théâtre. En 1840 les whigs avaient abtenu une majorité de plus de 10,000 voix dans l'ensemble du scrutin, en 1841 leurs adversaires ont reconquis une majorité de plus de 15,000. L'état se divisent en 60 comtés électoraux dont 56 ont déjà donné leurs résultals officiels. Sur ce nombre, 43 appartiennent aux démocrates et 13 seulement aux whigs. A la session dernière la chambre d'assemblée se composait de 66 whigs et 62 démocrates; maintenant on compte 93 démocrates et 28 whigs; les 7 membres dont l'élection n'est pas encore connue viendront sans doute grossir les rangs des vainqueurs. Quant au sénat, l'année dernière les whigs y dominaient tout puissans; cette année il se composera de 17 démocrates et 15 whigs, et si les premiers n'ont pas une majorité plus grande, c'est que dix sénateurs seulement étaient soumis à la réélection.

Avant hier, s'était répandue la nouvelle d'un échec particulier qui aurait été, pour les Whigs, plus froissant peut-être que la déroute générale qu'ils ont essuyée dans l'état. On disait que l'ex-ministre Granger avait été repoussé par les électeurs de son comté; mais cette rumeur était mensongère, M. Granger a été élu; seulement, sa majorité, qui était de 1343 en 1840, a été réduite à 417.

LONGEVITE DES ESCLAVES.—Il résulte du dernier recensement de la population des Etats-Unis, un fait qui embarrassera sans doute beaucoup le philanthropisme des abolitionistes. C'est que les esclaves atteignent, en général, un âge beaucoup plus avancé que les hommes libres. Ainsi, sur un nombre de 14,189,108 individus qui forment la population libre de ce pays, on ne compte que 791 centenaires, tandis que sur un nombre de 2,487,213 esclaves on n'en compte pas moins de 1,333.

EXTRAITS DES DERNIERS
JOURNAUX D'EUROPE.

—La proclamation suivante fera connaitre les prétextes ou les motifs des mouvements insurectionnels en Espagne:

" Habitants de la Navarre et de provinces basques,

" Lorsqu'à la fin de la guerre civile, vous embrassâtes l'armée espagnole dans les champs de Bergara, vos paroles furent sincères, et le serment de fidélité que vous prêtâtes à la reine Isabelle II dans ce moment solennel, a été tenu par vous avec la loyauté qui vous caractérise. Mais, vous en souvenez-vous, Bascos-Navarrais? vous souvenez-vous que ce jour-là vous reçûtes aussi une parole solennelle du chef des armées, et que cette parole vous promettait que vos fueros seraient respectés, et que la paix saluée ce jour là même ne serait troublée par personne? Vous souvenez-vous que c'était alors l'illustre Christine qui gouvernait le royaume, et qui, plus que personne, brûlait de terminer une lutte d'Espagnols contre Espagnols? Eh bien! regardez ce qui reste de ce jour mémorable, et jugez de ce que serait l'avenir, si vous, l'armée, l'Espagne entière ne sortez pas de votre sommeil.

" L'homme qui vous faisait tant de promesses tandis que vous conserviez les armes à la main, le général Espartero, qui vous embrassait hypocritement à Bergara, a trompé la mère de sa reine, a compromis la nation espagnole, s'est emparé traîtreusement de la régence du rayaume, a anéanti de fait vos fueros, et finira par vous les ravir tout à fait sous le plus frivole prétexte. Sous son commandement, les lois les plus sacrées de l'état ont été violées; l'auguste princesse, privée d'Isabelle II, s'est vue obligée d'aller chercher sur une terre étrangère un abri contre la révolution; de là la religion de nos pères effrontément attaquée, et cet homme fourbe et traître n'attend plus que du hasard l'occasion de renverser du trône de leurs aïeux les innocentes enfants qui gênent son ambition.

" Basco-Navarrais, la reine donna Marie-Christine de Bourbon va rentrer parmi nous; la majorité de la nation et de l'armée l'attend avec impatience, et vous ne serez certes pas des moins empressés. En Espagne, il ne saurait y avoir lutte entre l'anarchie et la défence du trône. Nous triompherons, mais nous trompherons sans qu'il en coûte de sang.

" Sous le gouvernement d'une reine qui a donné aux Espagnols tant de preuves d'amour, vos vénérables fueros seront intégralement conservés; le sort du respectable clergé à qui l'on prétend arracher revolutionnairement les biens qui lui appartiennent de droit, sera assuré comme il doit l'être dans un pays éminnement catholique. et les ministres du Seigneur conserveront la dignité attachée au culte de l'Eternel. Si des intérêts qui méritent d'être respectés pouvaient porter quelque préjudice aux acquéreurs de biens nationaux, l'auguste reine régente et son gouvernemeut transigeraient avec le chef de l'église à l'égard de ces intérets qui en aucune façon ne doivent causer dommage aux possesseurs actuels.

" Basco-Navarrais, m'étant chargé au nom de S. M. et jusqu'à son arrivée du commandement des provinces Basco-navaraises, les populations trouveront en moi un ferme défenseur de leurs droits et un général bien connu pour n'avoir jamals manqué à sa parole. Que les amis de la reine viennent à moi; qu'ils viennent se jeter dans les bras de cette armée qui, plus sincère que l'homme qui la commandait à Bergara, les embrasse de cœur; quant à moi je considérerai toujours comme des traitres ceux qui agiraient autrement.

" Le lieutenant-général, vice roi et capitaine-général par interim, de la Navarre et des provinces Basques

" LEOPOLD O'DONNELL."

—Nous apprenons que Mehemet-Ali a consenti à laisser passer par l'Egypte les marchandisses allant d'Europe en Orient, à raison d'un droit de 1/2 p. 0/0. Il en résultera un grand avantage pour les échanges entre l'Europe et l'Inde, qui deviendront plus faciles, grâce à l'emploi de bateaux à vapeur. Dans ces circonstances, Malte deviendra le principal entrepôt des marchandises allant de la Méditerrannée dans le Levant. (*Times*)

— Nous avons parlé de l'arrestation de quinze individus de Lyon, membres d'une société dite de la *Charbonnerie réformée*. On lit dans le *Courrier de Lyon*, que l'on a en outre saisi, dans le lieu des réunions, des documents d'une certaine importance, entre autres des listes sur lesquelles les membres de cette société étaient désignés sous les noms du genre de ceux-ci: Ahbaud II, Robespierre II, Marat, Hébert, etc., etc.

☞ VENTES PAR LE SHERIF ET RATIFICATIONS—Voir la dernière page.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES

11 Nov.

Goëlette Mary and Margaret Hoffman, 6 jours de Labrador, à H. J. Noad, huile.

DÉCÈS.

Samedi dernier, à Trois-Rivières, René Kimber, Ecuyer, à l'âge de 79 ans, après une longue maladie soufferte avec les sentiments d'un vrai chrétien.

M. Kimber était le plus ancien Magistrat du pays, ayant rempli les devoirs de cette charge depuis 50 ans, et il était le père de R. Kimber Ecr. M. P. P. Le vénérable défunt était un de ces hommes dont le nom se prononce toujours avec respect, et rappelle les vertus sociales qui font le bon époux, le bon père, et le bon citoyen et dont la mort est une perte pour leur pays, aussi bien quo pour leur famille.

A l'Ancienne Lorette, le 7 courant, M. François Giroux, à l'âge de 86 ans, ancien respectable cultivateur du lieu.

LE Dr. G. TOURANGEAU a l'honneur de preveuir ses amis et le public en général qu'il a fixé son Bureau près de la Porte du Palais, en dehors, N°. 2.

16 novembre 1841.

BANQUEROUTES.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUEBEC, }

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner Ecuyer, de la Cité de Québec, dans le District de Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant le Province du Bas-Canada, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée « Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, » a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de JOSEPH ROUSSEAU, de la Cité de Québec, dans le dit district de Québec, Maitre Cordonnier et Commerçant.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit JOSEPH ROUSSEAU, au dit Joseph Rousseau, ou pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit JOSEPH ROUSSEAU, sont prohibés par la loi.

AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit JOSEPH ROUSSEAU, pour prouver leurs Créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens sera tenue LUNDI, le VINGT-NEUVIEME jour de NOVEMBRE courant, à ONZE heures du MATIN, au Bureau du dit Commissaire situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL,
Messager des Banqueroutes.

Québec, 15 Novembre 1841.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUEBEC. }

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la Cité de Québec, dans le District de Quebec, y résidant, un des Commissaires, dans cette Province, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée, » Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets, a fait émaner un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de FRANCOIS FONTAINE DIT BIENVENUE, de Kamouraska, dans le District de Québec, Meunier.

AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit FRANCOIS FONTAINE DIT BIENVENUE, au dit FRANCOIS FONTAINE DIT BIENVENUE, ou pour son usage, et le transport d'au une propriété par lui le dit FRANCOIS FONTAINE DIT BIENVENUE, sont prohibes par la loi.

Avis est aussi par le présent donné qu'une assemblée des Créanciers du dit François Fontaine dit Bienvenue, pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens sera tenue JEUDI, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures du matin, au Bureau du dit Commissaire, situé dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec.

J. S. HILL,
Messager des Banqueroutes.

Québec, 15 Novembre 1841.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUEBEC. }

Dans l'affaire de JOSEPH TURGEON, failli.

UNE assemblée des créanciers de JOSEPH TURGEON de la Paroisse de St. Joseph, Pointe Levy, dans le dit District de Québec, commarçant se tiendra au Bureau du soussigné, rue St. Pierre dans la Basse-Ville de la dite Cité de Québec, MARDI le VINGT-TROISIEME jour de NOVEMBRE courant à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieu toutes objections pour accorder un certificat de décearge au dit banqueroutier devront être signifiées au dit commissaire, et tous ceux qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourront le faire.

R. H. GAIRDNER,
Commissaire des Banqueroutes.

Québe, 15 Novembre 1841.

PROVINCEDU CANADA, }
DISTRICT DE QUEBEC. }

Dans l'affaire de SIMON TURGEON, failli.

UNE assemblée des créanciers de SIMON TURGEON de la Paroisse de St. Joseph, Pointe Lévy, dans le dit district de Québec, commerçant, se tiendra au Bureau du soussigné, rue St. Pierre, dans la Basse-Ville dans le dit District de Québec, MERCREDI le VINGT QUATRIEME jour de NOVEMBRE courant, à ONZE heures du matin, auxquels temps et lieu, toutes objections pour accorder un certificat de décharge au dit banqueroutier devront être signifiées au dit commissaire, et tous ceux qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourront le faire.

R. H. GAIRDNER,
Commissaire des Banqueroutes.

Québec, 14 Novembre 1841.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUEBEC. }

Dans l'affaire de LOUIS LEGENDRE, failli.

UNE assemblée des Créanciers de LOUIS LEGENDRE, de la Paroise de Lotbinière, dan le dit District de Québec. commerçant se tiendra au Bureau du soussigné, situé rue St. Pierre, dans la dite Cité de Québec, JEUDI le VINGT-CINQUIEME jour de NOVEMBRE courant, à ONZE heures du matin auxquels temps et lieu toutes objections pour accorder un certificat de décharge au dit banqueroutier devront être signifiées au dit commissaire, et tous ceux qui n'ont pas encore prouvé leurs créances pourront le faire.

R. H. GAIRDNER,
Commissaire des Banqueroutes.

Québec, 15 Novembre 1841.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

FAITES A LA HAUTE-VILLE DE QUEBEC.—MOIS D'OCTOBRE 1841.

Jours.	Points Lunaires.	Thermomètre à l'ombre. S. A. M.	Thermomètre à l'ombre. 3. P. M.	Thermomètre à l'ombre. 8. P. M.	Baromètre. 8. A. M.	Baromètre. 3. P. M.	Baromètre. 8. P. M.	Vents. 7. A. M.	Vents. 3. P. M.	Vents. 8. P. M.	Variations de l'atmosphère. Le matin.	Variations de l'atmosphère. A midi.	Variations de l'atmosphère. Le soir.	Remarques.
1		44	50	48				SO	SO	SO	couvert	couvert	couvert	
2		42	51	49				NE	NE	NE	clair	clair	nuageux	
3		41	52	47				NE	NE	NE	clair	clair	nuageux	Gelée à glace à la campagne
4		43	55	50				NE	NE	NE	couvert	couvert	clair	
5		45	53	48				NE	NE	NE	couvert	couvert	clair	[très fort durant la journée.
6		41	52	45				NE	NE	NE	clair	clair	clair	Pluie la nuit et le jour.
7	Dr. Qr. à 4 h.	40	52	44				NE	NE	NE	pluie	couvert	pluie	Gelée blanche le matin, vent
8	[17 m. soir.	47	48	48				NE	NE	NE	pluie	pluie	pluie	Do. la nuit et tout le jour.
9		48	55	45				SO	SO	SO	nuageux	nuageux	nuageux	Pluie depuis le matin.
10		45	48	47				NE	NE	NE	pluie	pluie	pluie	
11		42	47	47				SO	SO	SO	nuageux	nuageux	clair	
12		48	53	47				SO	SO	SO	nuageux	nuageux	clair	
13		41	48	45				SO	SO	SO	nuageux	nuageux	clair	
14	N. L. à 11 h.	38	45	44				SO	SO	SO	nuageux	nuageux	clair	Aurore boréale, gelée lé-
15	[33 m. matin.	35	47	43				SO	SO	SO	beau ciel	couvert	pluie	[gère le matin.
16		40	46	46				NE	NE	NE	nuageux	clair	clair	
17		39	50	46				NE	NE	NE	nuageux	clair	clair	
18		40	50	46				NE	NE	NE	nuageux	couvert	clair	
19		38	47	39				NE	NE	NE	nuageux	clair	clair	
20		37	47	43				SO	SO	SO	clair	pluie	pluie	Pluie toute la nuit, orage
21		41	41	41				SO	SO	SO	couvert	couvert	clair	Gelée à glace la nuit.
22	P. Q. à 4 h.	39	43	40				SO	SO	SO	couvert	nuageux	clair	[gnes.
23	[8m. matin.	36	39	38				NE	NE	NE	couvert	pluie	couvert	Neige la nuit sur les monta-
24		37	40	40				SO	SO	SO	nuageux	nuageux	clair	
25		22	38	36				SO	SO	SO	couvert	couvert	clair	
26		30	33	40				SO	SO	SO	couvert	couvert	clair	1ère chute de neige à Qué-
27		32	38	40				SO	SO	SO	clair	clair	clair	[bec dans la soirée.
28		26	32	30				SO	SO	SO	clair	clair	clair	
29		32	37	31				SO	SO	SO	couvert	pluie	pluie	
30	[P. L. à 1h.	45	50	45				SO	SO	SO	nuageux	couvert	couvert	
31	3m. matin.	45	47	45				NE	NE	NE	couvert	couvert	clair	

Plus grande élévation du baromètre, 55 le 4 après-midi.
Moindre élévation du baromètre, 26 le 28 au matin.
Plus grand degré de chaleur,
Moindre degré de chaleur,

Jours dont le vent a soufflé du N. E., 15 2-3; du S. O., 15 1-3.

RECAPITULATION.

Nombre de jours beaux.... 15
de couverts..... 16
de pluie 8
d'aurore boréale.... 1
de tonnerre..... 0
de neige..... 1 de grêle 0

ARRIVEE DU GOUVERNEUR-GENERAL.

HOTEL DE VILLE,
QUEBEC, 3 *Novembre* 1841.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de Ville se propose d'aller, en corps accompagné de Messieurs les Magistrats, accueillir Son Excellence

LE GOUVERNEUR GENERAL

au lieu où il débarquera.

La procession devra partir du Palais de Justice, une demie-heure avant le temps fixé pour le débarquement de Son Excellence, dont il sera donné avis ultérieur.

Les Citoyens qui désireraient rendre à Son Excellence cette marque de respect sont respectueusement priés de s'assembler au Palais de justice assez à bonne heure pour permettre, que la procession soit ordonnée au temps fixé pour son départ.

Par ordre du Maire,
GEO. FUTVOYE,
Greffier de la cité.

MUSIQUE SACRE'E.

LE Soussigné vient de recevoir une caisse de *Musique sacrée*, de la maison Novello de Londres, qu'il offre en vente à des prix modérés.
E. R. FABRE.

N. B. On distribue *gratis* à la Librairie D'E. R. F. les Catalogues de Musique de Novello.

Montréal, 25 sept. 1841.

SOCIETE D'EDUCATION DU DISTRICT DE QUEBEC

LES MEMBRES de cette société sont particulièrement priés de vouloir se rendre à une assemblée-générale de la dite société qui se tiendra en la maison d'Ecole rue des Glacis, JEUDI le DIX-HUITIEME du courant, à DEUX heures P. M, aux fins de considérer l'expédience de confier la direction des écoles de la société aux FRERES DE LA DOCTRINE CHRETIENNE.

Par ordre,
J. CREMAZIE,
Secrétaire.

Québec, 15 nov. 1841.

ENCLOS PUBLIC.

RUE STE. URSULE, 15 *Novembre* 1841.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'un CHEVAL sous poil roux est à l'Enclos Public sans être reclamé depuis le neuf du courant, et à moins qu'il ne soit reclamé dans une quinzaine de jours d'ici, il sera vendu pour payer les frais.

THOS. COWAN,
RUE LA FABRIQUE,
VIS-A-VIS LA CATHEDRALE.

OFFRE en vente une quantité de SOULIERS DE CAOUTCHOUC (gomme élastique) pour hommes, femmes et enfants.

Québec, 15 novembre 1841.

Le soussigné vient de recevoir de Londres et des Etats-Unis.

UN GRAND ASSORTIMENT DE

DROGUES CHIMIQUES, MEDECINES PATENTES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, BOIS DE TEINTURE etc. etc.

Qu'il garantit être de qualité supérieure et aux plus bas prix.

JOHN MUSSON.
Chimiste et Droguiste.

Au haut de la côte de la Haute-Ville, Québec.

*** *Un grand assortiment de graines de jardin, de de champ et de fleur attendu pour le printemps.*

A VENDRE.

100 TIERÇONS SAUMON du Nord
D. FRASER,
Quai des Indes.

Québec 15 Novembre 1841.

A VENDRE.

QUARANTE QUATS HUITRES FRAICHES de Bouctouche. S'adresser au soussigné, rue du Pont,
JACQUEE LABRANCHE

Québec 15 novembre 1841.

VENTES PAR ENCAN.

Seront vendus aux magasins de MM. HENDERSON & Co., MARDI prochain 16 courant à DEUX HEURES pour clore des consignations.

15 TONNES Rum de la Jamaïque 22 O. P.
10 boucauts épaules fumées
40 barrils tabac en torquettes
20 boîte "
10 barrils raisin
50 boîtes "
50 " Syrop de Citron
15 sacs de café vert
10 quarts Whiskey H. C. 1 dans 6
10 " " " 1 dans 4
10 " " " Preuve
4 tonnes " "
5 quarts Esprit de Térébenthine
50 boîtes Syrop de Limon de Miller
25 " café moulu
25 " poivre "
15 " empois d'Allemagne
25 barrils Tamarinds frais
5 sacs Noix du Brésil
50 douz. Cartes à jouer, Mogol
15 demijohns vides
10 quarts Huile de loup-marin pâle
5 boucauts Tabac en feuilles n° 6
10 boucauts Cassonade
10 tonnes Whiskey de Montréal
3 tonnes Genièvre de Hollande

Maintenant en débarquement de la GAZELLE de New-York.

6 Novembre 1841 DUPONT & Co.

Aux magasins de MM. Masson, Strang, Langevin & Co., VENDREDI 19 courant.

UN grand assortiment de Marchandises Sèches, consistant en Couvertes, Carisés, Draps, Casimires, Merinos, Flanelles, Bockings et une grande variété de Cotonnades.

——AUSSI——

20 boucauts de Tabac en feuilles d'une qualité supérieur.

On donnera un long crédit extra.

La vente à DEUX heures.

G. D. BALZARETTI.

Québec, 15 novembre 1841.

Place et Ustensiles de Pêche, en la paroisse de Beaumont.

Seront vendus, par encan public, en l'Etude du Notaire soussigné, à Québec, rue St. Pierre No. 42, VENDREDI le 19 NOVEMBRE courant, à UNE heure après-midi.

TOUS les DROITS ci-devant appartenant à SIMON TURGEON, Pêcheur et Commerçant de la Paroisse St. Joseph de la Pointe Lévi, dans une certaine place de pêche située sur la grève de la rivière St. Laurent en la Paroisse de Beaumont ; et dans les ustenciles d'icelle pêche : tel que le tout était ci-devant possédé par indivis entre le dit Simon Turgeon et le sieur Peter McIntyre.

ED. GLACKEMEYER, N. P.

Québec, 8e Novembre 1841.

Seront vendus MARDI prochain 23 courant, à UNE heure précises, à la demeure de feu Dame veuve JOHN McDONALD, No. 4, rue d'Auteuil.

TOUS les meubles de ménage appartenant à sa succession, consistant principalement en tables à diner, à cartes, ronde et autres, sofas, commodes, tapis, chaises, couchettes, lits, vaisselle, ustensiles de cuisine, poêles de cuisine, doubles et simples &c. &c.

—AUSSI—

Le Bail de la maison qui expirera le 1er mai prochain et qui sera vendu à UNE heure précise.

L. PREVOST, N. P.

Québec, 15 Novembre 1841.

Sera vendu MERCREDI prochain 17 à DEUX heures précises :—

Aux magasins de MM. Chas. Brooke et Brother.

UN assortiment général de Marchandises Sèches propres à la saison.

Par DUPONT & Co.

15 Novembre 1841.

BLANCS DE MAGISTRATS
A VENDRE A CE BUREAU

VENTES PAR ENCAN.

ACAJOU

SUPERIEUR—EN LIGNE DROITE DE CUBA.

Seront vendus VENDREDI, 19 Novembre, au quai de la Bourse, au compte de J, W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & Co.

CINQUANTE billots Acajou de choix, 1 tonneau bois de teinture en jaune, débarqués du Brigantin "Phillips," en ligne droite de Cuba.

—APRES QUOI—

Pour clore diverses consignations.

10 boucauts cassonade très brillante
8 tonnes melasse de cassonade supérieur valant le meilleur *trearlé*,
50 quarts Hareng no. 1,
5 tonnes Rum de Jamaique de Cuba,
10 boites Tabac Nail Rod,
10 barils Tabac en poudre,
10 do Tamarinds,
50 do Raisin,
3 quarts Tabac coupé,
25 M. Cigarres, Principe, Havanne, Regalia &c. seront vendus sans reserve.

La vente à DEUX heures.

J. M. FRASER & Co.

Québec, 15 Nov. 1841.

DISTRICT DE QUEBEC. } *Thomas Tweddell de Québec, Maitre Forgeron, failli.*

Seront vendus, le QUINZIEME jour de JANVIER prochain, sur les lieux à DIX heures du matin, tous les immeubles appartenant à la faillite du dit Thomas Tweddell.

1ER. Un Lot ou morceau de Terre sis et situé à Près-de-Ville dans la Basse Ville de Québec, formant partie d'un morceau ci-devant connu et appelé les Forges du Roi, savoir :—cinquante-trois pieds quatre pouces mesure anglaise de large commençant au Lot de James Thompson, et continuant en front et s'étendant le long du niveau et de la ligne de la rue Champlain dans la direction Nord, s'étendant jusqu'à la susdite largeur à la profondeur ci-après désignée, borné et abouttissant comme suit, c'est-à-dire en partie vers le Sud Ouest par la rue Champlain, en arrière vers le Nord Ouest par le pied du Cap au Diamant, d'un côté vers le Sud Ouest par la propriété du dit James Thompson, et de l'autre côté vers le Nord Est par l'extrémite de la susdite largeur de cinquante trois pieds quatre pouces.

2me. Un certain Lot ou morceau de Terre situé et étant dans la Basse Ville de Québec, borné en front par la rue Champlain, par derrière par le Cap au Diamant, d'un côté vers le Sud par la propriété d'Anthony Anderson, et de l'autre côté vers le Nord par la propriété des représentants de Benjamin Torrance, et consistant en environ cinquante huit pieds six pouces de large sur soixante pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, et sans garantie de mesure où étendue, avec ensemble les bâtisses ci-dessus érigées.

3me. Le Quai profond et Lot de Terre, partie en front du premier Lot ci-dessus et du Lot numéro quatre, décrit dans le plan du bureau de A. Campbell un des syndics.

4me La Maison neuve et Lot de Terre dans la rue Champlain aussi décrit dans le dit plan, borné à un bout par la propriété de Mr. McQuilkin en front par la rue Champlain en arrière et à l'autre bout par le Quai ou terrain formant le troisième Lot.

5me. Tout le Lot ou morceau de Terre sis et situé à Près-de-Ville dans la Basse Ville de Québec, borné comme suit :—d'un côté vers le Sud par la propriété de la veuve Bickle, de l'autre côté vers le Nord par la propriété de Robert Martin, en front par la rue Champlain. Aussi le droit de passage par la rue Champlain. Le tout tel que décrit dans trois centrats de vente du dit terrain en possession du dit Archibald Campbell un des dits syndics.

Les conditions de la vente seront connues en s'adressant aux syndics au bureau de ARCHIBALD CAMPBELL, Notaire Public, rue Notre Dame.

Par ordre du Commissaire des banqueroutes pour le District de Québec.

ARCHD. CAMPBELL, }
P. SHEPPARD, } Syndics.

Québec, 27 Septembre 1841.

Seront vendus par vente publique MARDI le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures du matin, en la Paroisse de Lotbinière à la porte de l'égliis de la dite Paroisse :—

LES propriétés immobilières qui suivent appartenant à la faillite de Louis Legendre, Ecuyer, de la dite Paroisse de Lotbinière.

1o. Une terre d'environ douze perches de front sur cinquante cinq arpents de profondeur, (divisée en deux parties par une part de terre appartenant à Louis Bélanger) et située en la Paroisse de Lotbinière, bornée en front au fleuve St. Laurent par derrière en profondeur au chemin Royal du village St. François, joignant du côté Nord-Est à Philippe Angé et du côté Sud-Est à Amable Beaudet, avec une maison en pierre a deux étages dessus construite, un fournil aussi en pierre, et deux granges, étable, bergerie, et circonstances et dépendances.

2o. Une terre située en la susdite Paroisse de Lotbinière, concession et village St. Eustache, contenant trois-cinquième de deux arpent de front sur environ trente arpent de profondeur, joignant à l'Est et à l'Ouest Jean Baptiste Bernier, avec une maison dessus construite, circonstances et dépendance.

3o. Une pointe de terre en bois debout de figure irrégulière, située au lieu susdit, d'environ cent douze arpents en superficie, bornée au Sud-Ouest à la route du village St. François, au Sud-Est, aux terres du village St. Charles, au Nord-Ouest et au Nord Est aux terres du village St. Jean Baptiste.

4o. Une terre de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur, située à Lotbinière, entre les deux Rivivières DuChêne, bornée par devant au fleuve St. Laurent, par derrière en profondeur aux terres du village St. Michel, joignant au Nord-Est à la route de sortie des habitants du dit village, et au Sud Ouest à Michel Lemay, avec maison, grange, étable dessus construites, circonstances et dépendances.

5o. Une terre de quatre arpents de front sur environ trente arpents de profondeur plus ou moins située à Lotbinière, à l'endroit communément appelé le Portage, borné par devant au Nord à la grande rivière DuChêne, par derrière au Sud à une seinture fixée par la profondeur des terres du Portage ; cette terre est partie en culture et partie en bois debout.

6o. Une pointe de terre en bois debout en forme de Trapèze, contenant environ quatre-vingt-cinq arpents en superficie, située, à Lotbinière, borné au Nord-Ouest aux terre du village St. Michel, au Nord-Est à une terre appartenant à Louis Godet, à l'Ouest à la terre de J lien Beaudet et au Sud aux terres non concédées de la seigneurie de Lotbinière.

Les conditions de la vente seront connues en s'adressant aux soussignés, et la vente se fera aux lieu, jour et heure ci-dessus mentionnés.

P. A. DOUCET,
J. C. RIVAL,
JOHN PHILLIPS,
Syndics de la Faillite de Louis Legendre.

Québec, 13 Octobre 1841.

SALLE MEDICALE DE QUEBEC,
No. 2, RUE LA FABRIQUE,
Vis-à-vis le Magasin de MM. Boisseau & Co.

JOSEPH BOWLES, Apothicaire et Droguiste, informe très-respectueusement ses amis, et les habitants de Québec et des environs, aussi bien que le public en général, qu'il a importé un fonds bien choisi de DROGUES, de MEDECINES CHIMIQUES et à PATENTE ; PARFUMS, PEIGNES, BROSSES, SAVONS, et ARTICLES DE FANTAISIE, venant du magasin en gros le plus étendu de Londres. Il a ouvert l'établissement ci-dessus, où il prend la liberté de solliciter la faveur et l'encouragement du public, assurant ceux qui voudront l'honorer de leurs commandes, que la plus grande confiance peut être placée dans l'excellente qualité de ses marchandises et dans la manière soigneuse avec laquelle elles seront préparées.

Un lot d'Arrow Root frais de la Bermude mis dans des petites boites et venant d'arriver.

Québec, 23 Juin 1841.

LIBRAIRIE D'E. R. FABRE,
RUE ST. VINCENT.

LE Soussigné se proposant d'envoyer ses demandes, par le Steamer du 4 Décembre, recevra avec reconnaissance toute demandes que l'on voudra bien lui faire en Librairie, soit de France, de Bruxelles ou de Londres

E. R. FABRE.

Montréal, 9 Nov. 1841.

CALENDRIER DU BAS-CANADA
POUR 1842,
A L'IMPRIMERIE CANADIENNE.

CE Calendrier sera prêt à être livré MERCREDI prochain. Les éphémérides ont été augmentées des événements remarquables qui se sont passés en Canada depuis l'année dernière, comme à l'ordinaire. Une seconde édition contenant les nouveaux changements survenus dans le Clergé sera prête sous quelques jours.

FRECHETTE & CIE.

18 Octobre 1841.

LIVRE NOUVEAU.

MANUEL DES DIFFICULTÉS DE LA
LANGUE FRANCAISE,
SUIVI D'UN
RECUEIL DE
LOCUTIONS VICIEUSES,
A VENDRE CHEZ FRECHETTE & CIE.
Prix :—2s. 6d.

NOTA. Quelques fautes d'impressions ont échappé à l'œil du correcteur ; telles que *acceptation* pour *acception*, p. 137 : *hachées mince* pour *hachées menu*, p. 152, etc. Un trait de plume corrigerait ces erreurs.

Québec, 25 Octobre 1841.

TOUTES personnes qui peuvent avoir de réclamations contre la succession de feu Dame VEUVE IGNACE GASPARD BOISSEAU en son vivant de la Paroisse de St. Thomas sont priées de les filer sans délai duement attestés chez ABRAHAM LARUE, Ecuyer, Notaire, Cap St. Ignace, où chez le soussigné tuteur aux enfants mineurs ; et toutes les personnes endettées envers la dite succession sont requises de payer au dit tuteur.

P. BOISSEAU.

Québec, 9e. Septembre 1841.

HUITRES FRAICHES.

A VENDRE à bord de la GOELETTE L'ITALIENNE, HUITRES FRAICHES, venant de Bouctouche, à bas prix, pour argent comptant. S'adresser à bord

ED. MASSE.

Quai Napoléon, 8 Nov 1841.

A VENDRE la Cargaison d'HUITRES à bord de la Goëlette Good Intent, au Quai de Gibb ci-devant Goudie. S'adresser à bord ou à D. FRASER, Quai des Indes.

Québec, 8 Novembre 1841.

AVENDRE PAR LE SOUSSIGNE.

1000 PIERRES à MOULANGE françaises de premier choix.

J. D. BERNARD, Agent
Rue St. Paul.

Montréal, 27 Oct. 1841.

LES soussignés paieront le plus haut prix pour GRAINE DE LIN.

J. H. JOSEPH, & Co.
Quai Napoléon.

Québec, 3 Novembre 1841.

A VENDRE.

PAR le Soussigné POELES DOUBLES e SIMPLES des Trois-Rivieres.

—AUSSI,—

2000 PLANCHES de la meilleure qualité.

LOUIS SIMARD,
Palais.

Québec 20 Oct. 1841.

VIN DE PORT A VENDRE

en pipes, barriques et quartauts, propres aux marchands de campagne.

JAMAIQUE de N. Y. et rum de Boston d'un goût supérieur,
Tabac en torquette, Café rôti, moulu et vert,
Poivre moulu, Tabac Cavendish, Lard Mess, Mess et Prime Mess, Esprit, Térébenthine. & &.

HENDERSON, & Co.

Québec, 6 Octobre 1841. Quai St. André

GILLESPIE, JAMIESON & Co. viennent de recevoir et offrent en vente :—

VIN de Ténériffe (de Bishop) en pipes, barriques et quartauts,
Vin de Benecarlo supérieur,

—AUSSI—

Eau-de-Vie de Cognac de Sazerac,
Esprit de Hambourg et Stettin,
Fleur, Tabac en feuilles du Haut-Canada,
Lard, Mess, Prime et Cargo de do.,
Harengs.

Québec, 22 octobre 1841.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

8000 GALLONS HUILE de LOUP-MARIN PALE de Labrador.

PATERSON, YOUNG & Co.

Québec, 21 octobre 1841.

A VENDRE.

La cargaison à bord de la Goëlette *Lord Dvid* maintenant au Quai Napoléon :—

ENVIRON 350 drafts grande Morue verte
100 do petite do
75 quarts do do
15 do huile de morue

Quelques quarts Saumon, Hareng fendu et Noues.

A vendre en tout ou partie. Faire application promptement.

H. MURRAY,
Rue Notre Dame.

Québec, 20 Octobre 1841.

SUCCESSION DE FEU DAME McDONALD.

CEUX qui doivent à la Succession de feu Dame veuve John McDonald en son vivant de Québec, tenant maison de pension, sont priés de payer sans délai, et ceux à qui il est dû devront présenter leurs comptes assermentés au soussigné

L. PREVOST, N. P.

Québec, 12 Novembre 1841.

BLANCS D'AVOCATS,
A VENDRE A CE BUREAU.

PROPRETE' DE LA TETE ET DES CHEVEUX.

IL est etrange qu'il se trouve des personnes qui veillent strictement à la propreté de leurs personnes, prenant des bains, &c., qui cependant négligent la Tête—les Cheveux—le plus exposé—et le plus beau de tous les dons du Createur, lorsqu'on en a le soin convenable. L'usage du Baume de Colombia tiendra la tête parfaitement nette de crasse ou teigne, avec la certitude que les cheveux ne tomberont pas. Mesdames, ferez-vous votre toilette sans cet article ? Je réponds sans crainte, Non, si vous en avez une fois éprouvé les effets purifiants—le doux parfum.

Une foule d'articles ont été présentés sur le crédit de cet article, le premier, le seul qui ait vraiment du prix. Une masse de témoignages de toutes les classes viennent à l'appui de ces faits.

ATTENTION—la contre-façon est en campagne—cherchez toujours le nom de COMSTOCK & Co. sur les riches enveloppes et n'achetez jamais sans ce nom.

QUI RESTERA CHAUVE ?

Le COLONEL SEAVER, Maitre de Poste à Batavia, connait le fait, que le Dr. Bingham, de Genessee County, âgé de plus de 70 ans, et très chauve depuis 17 ans, s'est vu *complètement rendre* les cheveux par l'usage d'une bouteille du Baume de Colombia de COMSTOCK & Co.

LISEZ CE QUI SUIT :—

ROBERT WHARTON, Ecuyer, ci-devant Maire de Philadelphie, a certifié, comme on peut le voir plus bas, le haut caractère des Messieurs suivants.

Nous soussignés certifions par le présent que nous avons fait usage du Baume de Colombia découvert par M. Oldridge, et l'avons trouvé très efficace non seulement pour empêcher les chevenx de tomber, mais aussi pour les faire repousser.

WM. THATCHER, senior, Ministre Méthodiste dans St. George Charge.
No. 86, North Fifth St.
JOHN P. INGLIS. 331, Arch st.
JOHN D. THOMAS, M. D. 163, Race st.
JOHN S. FAREY, 101, Spruce st.
HUGH McCURDY, 243, South 7th st.
JOHN YARD, Jr., 123, Arbs st.

Les gens âgés, et ceux qui s'obstinent à porter perruque, pourront ne pas en éprouver toujours les qualités restaurantes, mais le public ne manquera pas d'en élever la vertu dans son estime, quand il saura que trois des signataires ci-dessus ont plus de 50 ans, et les autres pas moins de 30.

[Du Maire]

ETAT DE PENSYLVANIE,
Cité de Philadelphie.

Je, ROBERT WHARTON, Maire de la dite Cité de Philadelphie, certifie par le présent que je connais bien MM. J. P. Inglis, John S. Farey, et Hugh McCurdy, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des Messieurs de caractère et de respectabilité, et qu'ainsi on peut avoir foi entière dans leur certificat.

En foi de quoi, j'ai signé le présent, et y ai fait (L. S.) apposer le sceau de la Cité, ce sixième jour de Décembre, &c.

ROBERT WHARTON, Maire.

FAITES ATTENTION.

Des faussaires ont contrefait les remèdes ci-dessus et l'ont mêlé avec d'autres substances. Ne vous en laissez pas imposer. Une seule chose pourra vous protéger c'est le nom de COMSTOCK & Co. *ce nom doit toujours être sur l'enveloppe*, ou on vous triche. N'oubliez pas cela. Prenez avec vous cette direction et servez-vous en comme de sauve-garde ; autrement n'en achetez pas, car il est *impossible* pour d'autres d'être vrais ou naturels.

Vendu par COMSTOCK & Co. New-York.
71 Maiden Lane.

A vendre chez J. MUSSON, rue la Fabrique, et J. J. SIMS, rue St. Jean.

Québec, 2 Octobre 1841.

LE soussigné offre en vente un grand assortiment de POELES D'ECOSSE et des TROIS-RIVIERES de nouveaux patrons, de toutes grandeurs, doubles et simples, dont il disposera à des prix très réduits à son magazin près du marché de la Basse-Ville, rue St. Pierre,

LEON GINGRAS.

Québec, 23 septembre, 1841.

MARCHANDISES D'AUTOMNE EN GROS.

LE SOUSSIGNE' reçoit maintenant ses marchandises d'Automne, consistant en Coton, Toile, Lainage, Soieries, etc. en grande variété qu'il vendra à bas prix et à un crédit libéral.

R. McLIMONT
27, Rue Sault-au-Matelot, Basse-Ville.

☞ Le plus haut prix donné pour Castor.

Québec, 1er Septembre, 1841.

A VENDRE.

GRANDE Morue verte
Morue en quarts
Truites saumurées en quarts et demi-quarts
Maqueraux et plies en demi-quarts
Morue sèche de table et pour les Iles
Nauves et langues en quarts et demi-barils
Huile de baleine et de morue en quarts

—AUSSI—

Rum de la Jamaïque et des Indes, Genièvre, Eau-de-vie, Whiskey, Cassonade, Lord Mess.

D. FRASER,
Quai des Indes.

Québec, 24 Septembre 1841.

RECEMMENT REÇUS.

100 QUARTS fleur fine
Meilleure sorte pour l'usage des familles.
20 quarts fromage &
1 petit lot de Beurre de choix en baril.

AUSSI A VENDRE

Lard, Bœuf, Saindoux, Vitres, Poêles, Sel, Harengs, Morue Verte, et quelques tonnes Rum fort et d'excellente flaveur.

H. MURRAY
Rue Notre Dame.

Québec 12 Octobre 1841.

ETUDE D'AVOCAT.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, AVOCAT,

A établi son étude à sa demeure Rue Ste Anne N° 46, dans le bureau ci-devant occupé par MM. HAMEL & ROY.

Entrée par la Rue du Trésor.

Québec, 24 Sept. 1841.

LIVRES DE COMPTES ET LIVRES BLANCS A VENDRE par FRECHETTE & CIE.

☞ *Les ventes ont lieu à la porte de l'église des lieux où sont situés les immeubles ou au bureau du Shérif, lorsqu'il n'y a pas d'église.*

VENTES PAR LE SHERIF.

C'EST-A-SAVOIR : } AVIS est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnées ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuller, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du shérif avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre (Writ.)

RATIFICATIONS.

TOUTES les personnes qui peuvent ou prétendent avoir quelques privilèges ou hypothèques, en vertu d'aucun titre, ou par tout autre moyen quelconque dans ou sur les propriétés ci-dessous désignées sont requises de signifier par écrit leurs oppositions, et de les filer au Bureau du Protonotaire, huit jours au moins avant le jour fixé pour la demande de la ratification, à défaut de quoi elles seront pour toujours forclises du droit de le faire.

VENTES PAR LE SHERIF & RATIFICATIONS.

DISTRICT DE QUEBEC.

Demandeurs.	*Défendeurs.*	*Immeubles.*	*Où situés.*	*Vente.*
Marie Angélique Blais	Louis Falardeau	Emplacement bâtie, rue fleurie	St. Roch de Québec	7 Déc.
Louis Michel Viger	Jean Baptiste Bacquet	Terre avec batisses	St. Gervais	7 "
Pierre Elzéar Taschereau	Pierre Gauthier	Moitié de terre non divisée	Ste Marguerite	14 "
André Bourassa	Jean Baptiste Peltier	Terre et dépendances	Ste. Marie	14 "
Thomas Fraser	Thomas Samson	Emplacement et 2 maisons	St. Jos. de la Pointe-Levy	21 "
Et. Phaucas dit Raymond	Charles Caron, cultivateur	Terre, chemin du lac	Rivière du Loup	20 Janv.
G. D. Balzaretti	Josephte Dorion, veuve Pageot	2 maisons, rue St. Olivier, terrain r. Aiguil.	Québec, Faubourg St. Jean	17 "
L. T. McPherson, ès qualité	Daniel Hendricks et épouse	Emplacement, rue Champlain	Québec	24 "
L. T. McPherson, ès qualité	Bernard Thomson, cordonnier	Emplacement, rue Champlain	Québec	24 "
Frs. Auctil alias. St. Jean.	Louis Ouellette, cultivateur	Terrain bâti, 3e rang de	St. Jean Port Joli	25 "
Marie Josephte Brunet	Pierre Voyer et épouse	Emplacement bâtie, rue de la Reine	St. Roch	13 "
J. B. J. Noël	J. Bte. Savigny	½ d'un terrain avec moulin à scies	St. Antoine	13 "
Massue et Boisseau	François Girard, cultivateur	Terrain, 6 arpents sur 10, Ste. Croix	Baie St. Paul	8 Fév.
Massue et Boisseau	Remy Tremblay, cultivateur	Terre, à La Martine	Petite Rivière St. François,	10 "
Hugh Robertson et autres	Pierre Pelletier, cur. suc. Dassilva	Terre bâtie sur la Rivière Ristigouche — 500 arpents de terre, Ouest Nouvelle	Gaspé, District	8 "
Massue et Boisseau	Théodore Tramblay	Terre, Ste. Croix	Baie St Paul	9 "
François Fradet et autre	Ant. Couture et Paul Baillargeon	Emplacement batie, 1er rang de	St. Charles Riv. Boyer	15 "
Julie Martel	Ignace Martel, cultivateur	Terrain bâti, Côte Ste. Geniève	St. Ambroise	2 Mars.
François Bourassa	Magdeleine Duclos ès qualité, veuve de J. Bte. Bourassa	L'usufruit de 2 terres, Et divers constituts	Pointe Lévi	15 "
René E. Caron	F. X. Guimont, cultivateur	Terre, village St. Charles	Lotbinière	21 "
B. Pepin dit Lachance	Jean Fred. Costin, huissier	2 terrains et 1 terre	St. Charles, Riv, Boyer	15 "
Sir John Caldwell	Ambroise Lantagne, cultivateur	Terre, concession St. Félix	St. Henry	15 "
René E. Caron	Ant. Fred. Germain, Cordonnier	Terre, 1er rang de	Lotbinière	21 "
Philippe Bennet	T. Sirois, cur. succ. Jos. Roy dit Desjardins	Lopin de terre, 1er rand de	Kamouraska	15 "
Philippe Panet	Augustus Robt. Sewell, Marchand	2 terres au 1er rang de	Laval	15 "

DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

François Bazinet	Sherman Converse	Terrein et moulin à scie par la vapeur avec son engin.	St. François du Lac	14 Déc.
Ursulines des Trois Rivières	Pierre Baudet, cultivateur	2 terres, Petits Bois et Fontarabie	Rivière du Loup	7 Mars.
Denis G. Labarre	Louis Lefebvre Décoteau	Emplacement bâti, n°. 8 rue Hart	Trois-Rivières	7 "
L. M. Cressé	Chs. Hubert Lassiseraye et autres	Terrain bâti, rue du fleuve	Trois-Rivières	7 "
Chs. W. Grant	Louis Fleury, cultivateur	Lot de terre bâti, 4e rang	Township d'Upton	14 "
Thos. M. Coffin et autre	Hugue Heney, cur. succ. feu Thomas Coffin	3 lots de terre	Gentilly	15 "
		2 terres	Cap de la Magdeleine	16 "

DISTRICT DE GASPE.

Peter Duval,	John Lawrence, pêcheur,	Terrain bâti, Isle de Bonaventure,	Gaspé, District,	12 Mai.
Peter Duval,	John de La Cour,	Nos. 8, 11, 12 de l'Isle Bonaventure,	Gaspé, District,	12 "

RATIFICATIONS.

DISTRICT DE QUEBEC.

Acquéreurs.	*Vendeurs.*	*Immeubles.*	*Où situés.*	*Date de R.*
Edward Prendergast	François Buteau	Une terre et deux maisons rivière St Chs. de	Québec	1 Fév.
Jean Tellemair	Ann Ross (veuve Mitchell)	Droit de passage etc.	Québec	1 "
Edward Prendergast	Joseph Augustin Cardinal	2 Immmeubles. — La moitié Nord d'une terre.	Ancienne Lorette — St. Ambroise.	1 " — 1 "
Mary Daikin,	P. Lepper et L. T. McPherson, ès qualité,	Terrain bâti, près du Parc,	Québec,	1 "
P. E. et J. T. Taschereau,	Joachim Gosselin, notaire,	Terre et terrain, — Terre et terrain avec moulin,	St. Isidore, — Ste. Marie,	1 " — 1 "
Olivier Bégin,	Antoine Lebreux et épouse,	Terre,	St. Isidore,	8 "
Ewd. et Wm. Poston,	Jos. Gaspard Laviolette et epouse,	5e indivis d'une maison,	Québec, Basse-Ville,	1 "
L'Evêque de Montréal,	John Johnstown,	Terrain bâti.	St. Henry,	7 "
Louis Bazile Pinguet	Jane McCallum,	Maison, rue des Carrières,	Québec,	3 "
Frs. Jas. Lundy,	Eleanor Herrald,	Moitié de Richmond Square,	Québec, Faubourg S. Louis,	7 "
Edouard Gingras,	Augustin Rousseau et épouse,	Emplacement, ruelle C. G. Stewart,	Québec, Faub. St. Jean,	1 "
Isaac Dorion,	John McLeod, marchand, — William Deléry, notaire,	2 emplacements contigus, — 2 terres,	Québec, Faub. Roch, — Pointe, aux Trembles,	15 "
John Gordon,	E. C. Lagueux et épouse,	Terrain, rue Prince Edouard,	Québec, Faub. St. Roch,	13 "
John Bonner,	Hammond Gowen, marchand,	Bail amphithéotique,	Grande Allée.	15 "
Jean Tellemair	Anna, Maria, Emilia et Mathilda Mitchell	Partie de Maison, rue St. Jean	Québec	17 "
Jeffery Hale	Pierre Routier et épouse	Terrain, nouvelle rue St. Jean	Québec	15 "

$100 DE RECOMPENSE.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE par moi pour celui qui emploiera une bouteille de *baume* d'Hay pour les hémorrhoides sans être guérie. Sur des milliers de bouteilles qui ont été vendues il n'y en a pas qui aient été infructueuses. Preuve accablante à ajouter où elles sont vendues.

(Extérieurement dans les cas suivants.)

Pour les hémorrhoides
Pour toute espèce d'Hydropisies
Pour les corps
Pour maux de gorge par des cancers ou des ulcères,
(Croupe)
Pour la teigne
Serrement de poitrine,
spécialement dans les enfants,
Plaies de mauvaise apparence sur les jambes ou autres maux d'avanture bien qu'obstinés et existant depuis longtemps,
Blessures fraiches,
Engelures &c. &c.

A vendre chez J. MUSSON, rue la Fabrique, et J. J. SIMS, rue St. Jean.

Québec, 2 Octobre 1841.

LIVRES DE DEVOTION.

Les Soussignés viennent de recevoir de Paris une Boite de LIVRES DE DEVOTION magnifiquement reliés, comprenant les suivants savoir :

FORMULAIRE, belle édit. in 12° doré, gaufré,
Heures Nouvelles, gros caractères, do do,
Journée du Chrétien, édition supérieure,
Imitation de J. C., doré,
Paroissien, en maroquin doré,
Etrennes Spirituelles, en veau doré,
Etrennes Chrétiennes do do
Heures des Dames do do
Heures à Jesus Christ do do
Heures à la Vierge do do
Etrennes du Jeune Chrétien, do do
Ange Conducteur, en velour avec agraffe dorée, étui et charnière.
Dito, en maroquin, do do do
Formulaire, en velour do do do
Do en maroquin, do do do
Imitation en velour, do do do
Do en maroquin do do do
Paroissien en velour, do do do
Do en maroquin do do do

Et une superbe collection d'autres Livres de Religion, superbement reliés. Le tout à des prix très-modiques.

T. CARY & CIE. Chien d'Or.

Québec, 2 Nov. 1841.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ ET AUTRES.

MAINTENANT A VENDRE

UNE troisième édition en gros caractère de CHEMIN de la CROIX appelé communément VIA CRUCIS avec approbation de Monseigneur l'Evêque de Québec de la dernière édition en date du 6 avril, 1841, et enrégistré au Bureau des Protonotaires le 14e jour de Juin 1841. Il n'y a que cette édition qui soit revêtue de l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Québec, toute autre sera contrefaite.

Bureau du *Canadien*, Québec, 23 Juillet 1841.

SCRIPS DE MILICIENS,

LE SOUSSIGNE EN ACHETTE.

ED. GLACKEMEYER.

Québec, 20 Sept. 1841. N. P.

MAL DE TETE.

CERTAINS REMEDES POUR LE MAL DE TETE.

REMEDE pour le mal de tête qui a été employé dans les familles, dont les membres ont été sujets aux maux de tête depuis l'enfance, telles que maladies constitutionnelles dans les familles, et qui a guéri dans toutes circonstances des personnes au nombre de plusieurs cents. Ce remède n'est pas mauvais au goût et n'empêche pas les personnes de vaquer à leurs affaires journalières quand on en fait usage. Il faut persévérer, et la guérison est graduelle mais certaine et permanente. Les cas se multiplient tous les jours où la souffrance disparait entièrement et est parfaitement guérie, bien qu'existante depuis des années, par l'emploi du célèbre remède de Spohn. Ce qui lui donne la préférence sur d'autres remèdes est son odeur agréable, en ce qu'elle n'a rien de l'effet nauséabond des drogues ordinaires.

La condition est tellement satisfaisante que le propriétaire a donné ordre à ses agents, d'en remettre le prix à ceux qui n'en sont pas contents et qui cependant en sont guéris. Il espère aussi que cette condition sera avantageuse aux pauvres qui souffrent du mal de tête

(*Extrait du New-York Herald.*)

MYSTERIEUX.

Un gentilhomme appartenant à une des plus ancienne et des plus respectables familles de cette ville qui doit être bien connue par de nombreux amis ayant été depuis l'année 1818 jusqu'à dernièrement courbé presqu'en double, et ayant été pour des années obligé de garder le lit a recouvré la santé et son attitude primitive, qu'il a laissé sa voiture et qu'il marche maintenant avec aisance!! Nous croyons que c'est la vraie description du monsieur autant que possible, et il n'y a là aucune exagération, nous donnerons son adresse à ceux qui s'informeront et nous ne doutons pas que ses sentiments d'humanité le porent à nous pardonner cette liberté que nous prenons : si quelqu'un doute il peut connaître ces faits—un bien qu'il n'aime pas que son nom soit rendu public. Parmi d'autres cas M. Jos. G. Reynolds, 144, rue Christie, a été rétabli et donnera des assurances personnelles sur les circonstances de sa maladie. Les deux maladies étaient un rhumitisme et une contraction de nerfs. Comment a-t-il donc été guéri?

Réponse.—Par l'élexir végétal sauvage intérieurement et par le baume d'Hewes pour les nerfs et pour les os extérieurement.—*N. Y. Herald*, 26 Juin 1841.

A vendre chez J. MUSSON, rue la Fabrique, et J. J. SIMS, rue St. Jean.

Québec, 2 Octobre 1841.

CONTRAT POUR BOIS DE CHAUFFAGE.

LES soussignés recevront des propositions pour bois de chauffage de trois pieds français de long, consistant en égale quantité d'érable et de merisier et bien sain ; il ne sera pas reçu de propositions pour moins de cent cordes. Un prix raisonnable sera donné et l'on donnera des avances aux personnes qui desiresont contracter. Pour plus amples informations s'adresser à

ANDRE' GAUDRY, Marchand, Basse-Ville, rue Sous-le-Fort, ou à JEAN VANDERHEYDEN,

Québec, 23 Octobre 1841. Au Palais.

M. T. F. MOLT, Professeur de Musique se propose d'établir des classes pour l'enseignement de la musique vocale, aux personnes des deux sexes, où l'enseignement sera donné en français.

La classe des Dames ouvrira MERCREDI le 3 NOVEMBRE prochain, à 7 heures du soir—Et celle des Messieurs VENDREDI le 5 NOVEMBRE à la même heure

Le prix sera de 10s. par quartier.

Les personnes désirant joindre ces classes sont priées de vouloir bien le faire savoir à M. MOLT à sa résidence, au coin des rues Ste. Anne et Ste. Ursule en la Haute-Ville.

Québec 22 oct. 1841.

DISSOLUTION DE SOCIETÉ.

LA société ci-devant existante à la Rivière du Loup, District des Trois-Rivières, sous les noms et raison de Hyde et Hough, a été dissoute ce jour de consentement mutuel.

G. H. HYDE, SAML. HOUGH.

Rivière du Loup, 7 novembre 1841.

N. B. Toutes les affaires liées avec la Société ci-dessus seront reglées par le soussigné, qui continue les affaires en son nom.

G. H. HYDE.

J. N. WALKER ci-devant de Birmingham informe respectueusement les habitants de Québec, qu'il NETOYERA, REPARERA es LAMPES de BRONZE d'une manière supérieure à toute autre personne en Canada. Il a nommé ZEPHRIN CHARTRE', ferblantier, faubourg St. Jean, rue St. Jean, comme son agent à Québec, qui rendra tous les ordres et lui transmettra tous les Samedis par la ligne de vaisseau à vapeur de TAIT & Co. à Montréal.

—AUSSI—

Toutes sortes d'articles de cuivre nettoyés et vernis et mis égal à du neuf.

Québec, 29 Septembre 1841.

KINGSTON, 11 *Septembre* 1841.

NOUS soussignés imprimeurs de la ville de Kingston avons vu et examiné la PRESSE à imprimer de Washington, No. 5, fait par M. J. N. WALKER de Montreal, pour le Bureau de l'Imprimerie du *British Whig*, et nous sommes parfaitement satisfaits de son apparance et de la manière quelle travaille. Et sommes d'opinion qu'elle est égale à toute Presse fabriquée dans les Etats-Unis, et parait faire et exécuter de bon ouvrages.

JAMES H. McDONALD, EDW. JOHN PARKER, THS. H. BENTLEY, STEPHEN B. MERRITT, J. ROWLANDS.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC.

LE soussigné vient de de recevoir un assortiment de Souliers de Caoutchouc pour Dames, Messieurs, et Enfants, unis et figuré, de toutes grandeurs.

CHAS COLFER, 29 Rue Buade.

Québec, 15 Oct. 1841

TOUX, RHUMES, ET TOUTES MALADIES DES POUMONS

LE BEAUME PULMONAIRE VEGETAL passe avec justice pour la Médecine la plus populaire qui ait jamais été connue en Amérique, pour les toux les rhumes, l'asthme ou la phthisie, la consomption, la catarrhe, et les affections Pulmonaires de toutes sortes.

Le Beaume Pulmonaire Végétal est devenu d'un usage très répandu depuis une douzaine d'années environ ; et sa réputation a toujours été en croissant. Cet article est devenu si universellement recherché, qu'on peut le regarder maintenant comme un principal article de commerce dans une grande partie des Etats-Unis et des Provinces Britanniques. Nombre de familles s'en tiennent pourvues constamment, le regardant comme le remède le plus sûr et le plus efficace pour les maladies ci-dessus. Les propriétaires ont reçu et continuent de recevoir de nombreuses recommandations d'un grand nombre de nos premiers Médecins, qui en font usage dans leur pratique. On cite ici les noms de quelques individus qui ont donné leur témoignage en faveur de cet article, et pour plus amples informations voyez l'enveloppe de la bouteille :—

Doct. Amory Hunting, Doct. Samuel Morrell,
" Truman Abell, " Timothy Baylies,
" Thomas Brown, " Jere. Ellsworth,
" William Perry, " Albert Gould.

Extraits d'une lettre de Mr. C. S. Clay, Kingston, Ulster Co., N. Y. aux propriétaires.

La vôtre du 9 courant a été reçue au temps voulu. Le Beaume Pulmonaire Végétal a opéré une cure remarquable, dans l'Hiver et le Printemps de 1835. La personne, M. Moody, était depuis longtemps malade de consomption. Son Médecin l'avait abandonné, et était dans un tel état de faiblesse qu'il ne pouvait se servir lui-même, et il perdait une grande quantité de sang, lorsqu'il commença à faire usage du Beaume, qui opéra une cure complète, et il est maintenant aussi bien et aussi vigoureux que jamais. M. Moody avait laissé cette ville, mais il m'a promis plus de details sur son cas, que je vous transmettrez. C. S. CLAY.

Kingston, N. Y., 25 Juin, 1835.

Argyle, Nouvelle-Ecosse,

Dans l'hiver de 1837 et 1838, je fus saisi d'une toux violente, qui continua pendant deux ou trois mois. Ma toux était si sévère, que j'étais obligé de me tenir assis dans mon lit deux ou trois heures pendant la nuit, et mon embonpoint et mes forces s'en allaient, et je perdais appétit. Un de mes voisins avait une bouteille de Beaume Pulmonaire Végétal, qu'il ne voulait pas vendre. Il me la prêta cependant jusqu'à ce que je pusse lui en procurer une autre. J'éprouvai un soulagement immédiat. A la première occasion je m'en procurai, et c'est à son usage que j'attribue la conservation de ma vie.

7 Déc. 1838. JAMES W. LENOX.

CONTREFAÇONS GARE A L'IMPOSITION!!

Chaque vraie bouteille est enveloppée dans un papier bleu, sur lequel est un écriteau, signé SAMPSON REED IL N'Y EN A PAS D'AUTRE DE VRAI.

☞ L'écriteau Jaune en dehors aura, passé Décembre 1839, outre celle de SAMPSON REED, la signature de WM. JOHN CUTLER, un des associés.

La grande célébrité du Beaume Pulmonaire Végétal a été la cause de tentatives pour introduire de faux articles qui en prenant en partie le nom du vrai, sont propres à égarer et tromper le public. Au nombre de ces mixtures se trouvent le « Beaume Pulmonaire d'Amérique, » le « Sirop Balsamique Pulmonaire Végétal, « le « Beaume Pulmonaire » et autres. Les acheteurs devront demander le vrai article par son vrai nom—LE BEAUME PULMONAIRE VEGETAL, et voir s'il a les marques et signatures du vrai article.

Chaque bouteille est étampée, « Vegetable Pulmonire. Balsam. »

☞ UNE NOUVELLE CONTREFAÇON, *outre le « Beaume Pulmonaire d'Amérique » et autres mentionnés ci-dessus* Il a été fait une autre tentative pour tromper le public par une mixture contrefaite appelée « Beaume Pulmonaire Végétal, » signée quelques fois Samuel Lee, d'autres fois Sampson Lee—qu'on dit être préparée par un homme sans principe de Bangor, Me. Le nom est écrit de façon à ressembler à la vraie signature, et est une vile tentative pour tromper le public et éviter la punition qui attend la contrefaçon.

A vendre par REED, WING & CUTLER, (ci-devant Lowe & Reed), vendeurs en gros de Drogues, Médecines, Peintures et articles de Teintures, No. 54, Chatham Street, Boston, et par les Droguistes et marchands de campagne généralement dans la Nouvelle Angleterre et dans les principales places des Etats Unis et des Provinces Britanniques. Prix 2s. 6d.

Agent unique à Québec pour l'article ci-dessus.

JOHN MUSSON, *Chimiste et Droguiste.*

Québec 15 octobre 1840.

PILULES DE VIE ET AMERS PHENIX DE MOFFAT.

LE traitement parfaitement sûr, certain et heureux de presque toutes les sortes de maladies par l'usage des MEDECINES DE VIE DE MOFFAT, n'est plus maintenant un sujet de doute, comme on s'en convaincra en s'adressant à l'expérience de plusieurs milliers de malades. Pendant le présent mois seulement il est venu à la connaissance de M. Moffat près de cent cas, où les malades ont, en toute apparence, effectué une cure permanente par l'usage exclusif et judicieux des médecines de Vie— les médecins de huit ou dix de ces personnes les avaient regardées comme tout-à-fait incurables. D'aussi heureux résultats sont une source de vive satisfaction pour M. M., et lui inspirent une nouvelle confiance à recommander l'usage de ses médecines à ses semblables.

LES MEDECINES DE VIE

sont purement une preparation végétale. Elles sont douces et agréables dans leur opération, en même temps qu'efficaces—agissant rapidement sur les sécrétions du système—emportant toutes humeurs acrimonieuses, et s'assimulant au sang et le purifiant. Pour cette raison, dans les cas agravés de Dyspepsie, les Medecines de Vie donneront du soulagement dans un plus court espace de temps qu'aucune autre prescription. Dans la fièvre Intermittente, le Rhumatisme Enflammatoire, les fièvre de toute espèce, le Mal de Tête, les Brûlements de cœur, le Vertige, les Douleurs d'Estomac les Vents, le manque d'Appetit et dans toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, ou de dérangements dans l'Estomac, l'usage de ces médecines s'est toujours trouvé, sans contredit, supérieur à toute autre espèce de traitement.

Tout ce que M. Moffat demande, c'est que ses malades fassent bien attention de suivre les directions dans l'usage des Médecines. Ce n'est pas par des réclames dans les Gazettes, ni par tout ce qu'il pourrait dire lui-même en leur faveur, qu'il espère gagner du crédit. Ce n'est que par les résultats d'une bonne expérience. Le lecteur est-il indisposé, et veut-il savoir si les Médecines de Vie lui conviennent? Dans ce cas qu'il se rende ou envoie chez l'Agent de M. Moffat en cette ville, et se procure une copie du " Medical Manual, " destiné à être un guide Domestique pour la Santé, et publié gratis. Il y verra énumérés un grand nombre de cas de cures extraordinaires ; et peut-être quelques-uns qui ressembleront parfaitement au sien. Bureau Médical de Moffat à New-York, 375 Broadway.

A vendre à Québec chez ALEX. C. BEGG Droguiste, Rue St. Jean, JOHN MUSSON, J. J. SIMS, et JOSEPH BOWLES,

7 Décembre 1840. Apothicaires.

D. COYLE. SELLIER.

DEMANDE à informer ses amis et le public en général, que depuis l'incendie du premier courant, il a rouvert boutique dans la maison ci-devant occupée par M. Wm. Faillie, Epicier, COIN DU MARCHE DE LA HAUTE-VILLE, Ce qu'il a sauvé de son fond sera vendu à prix très réduits pour argent comptant ou à crédit approuvé.

Québec, 18 octobre 1841.

PILULES DE VIE VEGETALES ET AMERS PHENIX DE MOFFAT.

LA haute célébrité qu'ont acquise ces excellentes Médecines, par leur efficacité dans presque toutes les maladies auxquelles l'espèce humaine est sujette, est une chose connue à toute personne intelligente. Elles se sont fait connaître par leurs effets—leurs bonnes œuvres ont témoigné en leur faveur—elles n'ont pas prospéré par la foi aveugle des gens credules.

Dans les cas de Constipations, Dyspepsie, Affections Bilieuses et du Foie Asthme, Hémorrhoïdes, Douleurs fixes, Rhumatisme, Fièvre Intermittente, Maux de Tête Opiniâtres, Impureté des fluides, Apparences maladives de la Peau, Débilité Nerveuse, maladie qui s'attaque aux femmes d'une santé délicate, toute espèce de faiblesse des Organes Digestifs, et dans tous les dérangements généraux de la santé, ces médecines ont été invariablement un remède sûr et prompt. Elles rendent la vigueur aux constitutions les plus épuisées. Un simple essai placera les Pilules de Vie et Amers Phenix au-dessus de toute concurrence, dans l'estime de tout malade.

Préparés et à vendre en gros et en détail, au Bureau Médical de Wm. B. MOFFAT, 375 Broadway, New-York.

N. B. Il n'y a de véritables que les Médecines qui ont le fac-simile de la signature de John Moffat

☞ Les Pilules de Vie se vendent en boîtes—Prix 25 cents, 50 cents et 1 piastre chacune, selon la grandeur ; et les Amers Phenix en Bouteilles, à 1 piastre et 2 piastres chacune, avec d'amples directions.

DISTRIBUTION GRATUITE.—On distribue gratuitement un petit pamphlet intéressant, virtulé " Moffat Medical Manual, " destiné à servir de guide domestique pour la santé, contenant des informations exactes sur les maladies les plus répandues, et les remèdes les plus approuvées—par WM. B. MOFFAT. S'adresser aux Agents.

Pour Québec, s'adresser à ALEX. C. BEGG, Droguiste, Rue St. Jean. JOHN MUSSON, J. J. SIMS, et JOSEPH BOWLES,

7 Décembre 1840. Apothicaires.

MEDECINES DE VIE VEGETALES DE MOFFAT.—Ces médecines doivent leur renom à leur action manifeste et sensible pour purifier les sources et les canaux de la vie, et leur donner une nouvelle vigueur et un nouveau ton. Dans plusieurs centaines de cas certifiés qui ont été rendus publics, et dans presque toutes les espèces de maladies auxquelles le corps humain est sujet les heureux effets des PILULES DE VIE et AMERS PHENIX de MOFFAT ont été avec gratitude et publiquement reconnus par les personnes qui en ont été soulagées, et qui ignoraient auparavant les beaux principes philosophiques sur lesquels ils sont composés, et d'après lesquels conséquemment ils agissent.

Les MEDECINES DE VIE se recommandent dans les maladies de toute forme et espèce. Leur première opération est de détacher des parois de l'estomac et des boyaux les diverses impureté et crudites qui s'y logent constamment, d'en lever les matières durcies qui s'amassent et dans les contours des petits intestins. Les autres médecines ne font que les nettoyer partiellement, et laissent derrière elles des collections de matières propres à produire la constipation habituelle, avec toute sa suite de maux, ou une diarrhée soudaine, avec tous ses dangers imminents. Ce fait est bien connu à tous les anatomistes, qui examinent les boyaux humains après la mort ; et de là les préjugés des gens instruits contre les médecines de Chralatans—ou des médecines préparées et vantées en public par des ignorants. Le second effet des Médecines de Vie est de nettoyer les rognons et la vessie et par ce moyen le foie et les poumous, dont l'action salutaire dépend entièrement de la régularité des organes urinaires. Le sang, qui prend sa couleur rouge de l'organe du foie et des poumons avant qu'il passe au cœur, étant ainsi purifié par eux, et nourri d'aliments venus d'un estomac net, circule librement dans les veines, renouvelle chaque partie du système, et montre triomphalement la bannière de la santé dans la vive couleur des joues.

LES MEDECINES DE VIE DE MOFFAT ont été entièrement éprouvées, et déclarées un remède souverain pour la Dyspepsie, les Vents, les Palpitations de cœur, la Perte de l'Appetit, le Brûlements de Cœur et le Mal de Tête, l'Insomnie, la Morosité, l'Auxiété, la Langueur et la Mélancolie, la Constipation, la Diarrhée, le Choléra, les fièvres et toutes sortes, le Rhumatisme, la Goute, l'Hydropisie de tout genre, la Gravelle, les Vers, l'Asthme et la Consomption, le Scorbut, les Ulsères, les Plaies Invétérées, les Eruptions Scorbutiques et le mauvais Teint, les Maladies Eruptives, les Pâles couleurs, et autres maladies desagréables de cette nature, le Salt Rheum, l'Eresypèle, les Rhumes ordinaires et l'Influenza, et diverses autres maladies qui affligent l'humanité. Dans la FIEVRE INTERMITTENTE, surtout, les Médecines de Vie ont eu le plus grand succès, de sorte que dans les lieux où cette maladie règne les Médecins les prescrivent presque universellement.

Tout ce que M. Moffat demande de ses malades c'est de bien prendre garde à suivre strictement les directions dans l'usage des Médecines de Vie. Ce n'est pas par les réclames des gazettes ou tout ce qu'il pourrait dire lui-même en leur faveur qu'il espère gagner du crédit. Ce n'est que par les résultats d'une bonne épreuve.

Ces précieuses Médecines sont à vendre à Québec par ALEX. C. BEGG, Rue St. Jean, JOHN MUSSON, J. J. SIMS, et JOSEPH BOWLES,

7 Décembre 1840. Apothicaires.

FILLE DE COMPTOIR.

On a besoin d'une Fille entendant les deux langues pour servir de Commis dans un magasins de Marchandises Sèches en cette ville. On exigera de bonnes recommandations sous le rapport du caractère.

S'adresser à ce Bureau.

Québec 11 Oct. 1841

LISTE DES AGENTS.

E. R. FABRE, Ecuyer,	Montréal.
M. MONJEAU,	Longueuil.
M. L. B GARCEAU,	Trois-Rivières.
E. H FRECHETTE, Ecuyer,	Chambly.
LOUIS BARIBEAU, Ecuyer,	Rivière du Loup.
JOS. GUILBEAU, M. P.	L'Assomption.
H. DE ROUVILLE, Ecuyer,	St-Hilaire de Rouville
JOHN KANE,	Baie St-Paul.
ISAIE NOEL, Ecuyer,	St-Antoine.
ETIENNE ROY, Ecuyer, N. P.	St-Gervais.
DR. ETIENNE TACHE',	St-Thomas.
AMABLE MORIN, Ecuyer,	St-Roch.
MM. CASGRAIN & TETU,	Rivière-Ouelle.
ALEXIS GAGNE', Ecuyer,	Kamouraska.
M. R. PUIZE,	Ste. Anne Lapocatière.
MAJOR JOS. FILTEAU,	Lotbinière.
SIMON FRASER, Ecuyer,	St-Jean Port Joly.
FR. TETU, Ecuyer,	Trois-Pistoles.
PETRUS HUBERT, Ecr. N. P.	Machiche.
EDOARD TREMBLAY, Ecr.	Malbaie.
L. BERTRAND Ecr.	Isle-Vert.